

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. MARS 1792.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Mars 1792.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le véritable Système de la Nature ; ouvrage où l'on expose les loix du monde physique & celles du monde moral, d'une manière conforme à la raison & à la Révélation. Par Aimé-Henri Paulian.

Aurum de stercore Ennii. Cte.

À Avignon, chez Niel ; à Liege, chez Lemarié, 1791. 2 vol. in-12. Prix, 3 liv. 15 f.

UNE physique profonde, une exacte géométrie, une sévère logique & une solide théologie, concourent à former cette réfutation. Personne n'étoit plus en état que l'auteur, de réunir toutes ces sciences contre ce groupe fa-

meux des plus monstrueuses erreurs, connu sous le nom de *Système de la Nature*. Peut-être trouvera-t-on qu'il a mis dans cet utile combat, trop d'appareil, & que la victoire ne peche que par un excès de moyens. Il a mis en usage la philosophie de Descartes pour réfuter le matérialisme par les principes de ce philosophe, & c'est sans doute ce que veut signifier l'épigraphe *Aurum de stercore Ennii*. Cependant mon avis est que dans ces sortes de combats, les prédilections de système & d'opinions ne doivent entrer pour rien. Et quand l'erreur se défait à l'aspect des vérités absolues, généralement & unanimement reconnues, il est inutile de la combattre par des raisons dont elle pourroit s'échapper. Aussi l'*Examen du matérialisme* par Bergier a-t-il si bien satisfait les lecteurs, que le *Véritable système* avec tous les avantages d'une érudition vaste & variée, a eu peu de circulation; & je soupçonne que la date 1791 est greffée sur le titre de 1781. Cependant l'auteur allegue des raisons plausibles de l'étendue qu'il a donnée à certaines matieres, où il auroit pu se tenir à des raisons simples & directes. „ Dans les „ ouvrages, dit-il, qui ont précédé le mien, „ & dont la plupart sont marqués au coin „ de l'immortalité, les auteurs se sont principalement attachés à d'autres erreurs qu'à „ celles qui sont directement contraires aux „ loix de la saine physique. Pour moi, qui „ connois la vanité des prétendus esprits forts „ de ce siecle, & qui fais, à n'en pouvoir „ douter, que leur plus grand desir est celu

„ de mériter le nom de physiciens, je me
 „ suis sur-tout attaché à l'examen des progrès
 „ qu'ils ont faits dans la physique, & je me
 „ crois en état de leur démontrer qu'il faut
 „ ou ignorer, ou faire semblant d'ignorer les
 „ premiers, les plus simples élémens de cette
 „ science, pour adopter l'affreux systême que
 „ quelques hommes ténébreux ont fait paroître
 „ sous le nom de feu M. Mirabaud „.

— „ Enfin les autres ouvrages sur cette
 „ matiere ne sont guere lus que par ceux dont
 „ l'esprit est naturellement porté à la dispute;
 „ les ames tranquilles & paisibles ou ne les li-
 „ sent pas, ou ne les lisent qu'avec quelque
 „ dégoût. J'espere que les uns & les autres
 „ trouveront dans le mien des choses analo-
 „ gues à leurs différens caractères; aussi, in-
 „ vité-je ceux-ci à s'en tenir à la lecture de
 „ mon systême, & ceux-là à la lecture des
 „ notes qui suivront chaque chapitre d'un li-
 „ vre que je n'ai composé que pour la gloire
 „ de Dieu, la défense de la Religion de Je-
 „ sus-Christ, l'édification & l'amour du pro-
 „ chain. „



De la Providence. Traité historique, dogmatique & moral, avec un Discours Préliminaire contre l'incrédulité & l'irreligion.

Tus autem, Pater, providentia gubernat. *Sep.* 14.

A Paris, chez Babuty; à Bruxelles, chez Le Charlier. 1 vol. in-12 de 548 pag. Prix 2 liv. 5 f. broc., 3 liv. rel.

CET ouvrage, dont il a paru une seconde édition en 1754, semble avoir eu particulièrement pour objet les événemens qui sont sous nos yeux. Le *Discours préliminaire* étoit bien fait pour prévenir ou arrêter la défection dans la foi, si la force des raisons, & une éloquence douce & persuasive pouvoient ramener des hommes une fois atteints du souffle brûlant de l'impiété, & chez qui les passions sont d'accord avec les erreurs. Mais ce sont sur-tout les vues de l'auteur sur la Providence, & les liaisons qu'il découvre entre les événemens & les causes, qui rendent ce traité précieux, & en font le pendant de ceux que Salvien & Lessius ont écrits sur le même sujet. La manière de l'auteur est claire, méthodique, analogue à celle de Bossuet dans sa *Politique de l'Écriture*, ouvrage avec lequel celui-ci a des rapports marqués. Nous citerons ce que l'auteur dit des révolutions : on dirait qu'il parle en 1792. „ Il n'est point de siècle „ qui ne soit marqué par quelqu'un de ces „ grands événemens qui nous étonnent tous „ jours, & qui confondent toute la prudence

„ humaine. Tantôt à la fuite d'une longue fé-
 „ rilité, & d'une cruelle famine, on a éprouvé
 „ dans les villes & dans les campagnes, une
 „ mortalité presque générale, qui sembloit
 „ menacer le genre humain de sa fin pro-
 „ chaine (a). Tantôt des guerres aussi sanglan-
 „ tes qu'opiniâtres ont renversé bien des trô-
 „ nes, & fait changer de maître à une par-
 „ tie de la terre. „ (b)
 „ On a vu en même tems la chute précipi-
 „ tée de plusieurs familles regnantes, & l'élé-
 „ vation subite de quelques autres qui étoient
 „ dans l'obscurité. On a vu la succession & la
 „ décadence des empires, leurs accroissemens
 „ & leur ruine. „ (c)

(a) Telle fut la contagion générale dans les trois parties de la terre, vers le milieu du quatorzième siècle, qu'on appelloit *la peste noire*.

(b) Guerres des Sarrasins, des Turcs & des Tartares contre les Chrétiens.

(c) Conformément à cette éternelle sentence prononcée sur les rois & les royaumes : *Regnum de gente in gentem transfertur propter injustitias, & injurias, & contumelias & diversos dolos*. Eccli. 10.
 „ Par-là se vérifie, dit Bossuet, ce que dit l'A-
 „ pôtre, que Dieu est seul puissant, Roi des rois
 „ & Seigneur des seigneurs (*Solus potens, rex re-*
 „ *gum & dominus dominantium*. 1 Tim. 6.), dont
 „ le repos est inaltérable, qui voit tout changer,
 „ sans changer lui-même, & qui fait tous les chan-
 „ gemens par un conseil immuable, qui donne &
 „ qui ôte la puissance, qui la transporte d'un hom-
 „ me à un autre, d'un peuple à un autre, pour
 „ montrer qu'ils ne l'ont tous que par emprunt,
 „ & qu'il est le seul en qui elle réside naturel-
 „ lement. „

Dist. sur
l'histoire
univ. 3.
part. chap.
8.

„ Parmi ces fléaux & ces révolutions qu'on
 „ peut bien appeller des calamités publiques,
 „ puisque les peuples, ainsi que les particu-
 „ liers, se trouvent enveloppés dans une dé-
 „ solation commune, il est rare que les hom-
 „ mes se réunissent à reconnoître la main d'où
 „ partent ces grands coups; & plus rare qu'ils
 „ se mettent en devoir d'en chercher le remede
 „ dans la Religion. Les uns ne veulent s'occu-
 „ per, que de ce qui les frappe : il leur importe
 „ peu d'en connoître la cause. On en trouve
 „ d'autres, qui sans beaucoup réfléchir, attri-
 „ buent au caprice du hafard, à la bizarrerie
 „ d'une aveugle fortune, tous les événemens
 „ dont la cause immédiate ne tombe pas sous
 „ leurs yeux. Le philosophe & le politique ne
 „ ne voient en tout cela, que le jeu des
 „ causes secondes, & les suites naturelles de
 „ ces causes. „

„ De grandes féchereffes, de longues pluies,
 „ de fréquentes inondations, de malignes in-
 „ fluences qui corrompent l'air : tout cela cause
 „ la stérilité, les mauvais récoltes, & par une
 „ suite naturelle, la famine, les maladies con-
 „ tagieuses, la peste, & la mortalité. Les pas-
 „ sions des hommes, les jaloufies des peuples,
 „ l'ambition, la cupidité font naître quelquefois
 „ les guerres. Une bataille perdue, une dé-
 „ faite, une déroutte mettra l'ennemi victo-
 „ rieux en état de ravager, de désoler, de
 „ tout renverser dans un empire : & la perte
 „ de cette bataille peut avoir été l'effet de l'im-
 „ prudence ou de la mal-habileté des généraux ;

„ de la lâcheté ou de l'infidélité des troupes.
 „ Voilà tout : les prudens du siècle ne vont
 „ pas plus loin : ils ne nous permettent point
 „ de remonter plus haut. Mais le Chrétien ,
 „ comme l'Israélite , ne cherche que dans la
 „ volonté du Seigneur , & dans l'ordre de sa
 „ providence , la véritable cause de tous les
 „ événemens , des plus grands comme des plus
 „ petits. Dans toutes ces révolutions qui nous
 „ affligent , il voit la main de Dieu & les pé-
 „ chés des hommes : nos péchés qui méritent
 „ le châtiment , & la main du Seigneur qui
 „ nous châtie. „

„ Nous n'ignorons point quelle part les
 „ causes secondes peuvent avoir dans ces évé-
 „ nemens extraordinaires ; mais nous remon-
 „ tons jusqu'à la cause première , dont toutes
 „ les autres ne sont que les instrumens. Nous
 „ savons qu'un dérangement de saisons peut
 „ causer la stérilité , la disette , la mortalité ;
 „ mais nous savons que c'est Dieu qui retient
 „ les vents , ou qui les fait souffler ; qui sus-
 „ pend les pluies , ou qui les fait tomber en
 „ abondance ; qui dérange enfin les saisons
 „ quand il lui plaît , & comme il lui plaît ,
 „ ou pour punir les péchés des peuples , ou
 „ pour les rappeler de leurs égaremens. „ (a)

(a) On peut voir sur ce sujet la *Dissertation théo-
 logique & philosophique sur les tremblemens de terre ,
 les épidémies , les orages , les inondations &c.* que
 j'ai placée à la suite des *Observations philosophiques*

„ On ne niera point que les passions hu-
 „ maines n'aient souvent allumé des guerres
 „ très-cruelles, ni qu'une bataille gagnée, ou
 „ perdue, ne puisse avoir naturellement les
 „ suites les plus funestes pour la nation vain-
 „ cue. Mais qu'on se souvienne toujours que
 „ la divine providence préside à tous les évé-
 „ nemens; que Dieu se sert, selon son bon
 „ plaisir, des passions des hommes, pour punir
 „ des pécheurs par des pécheurs; & que
 „ c'est lui, qui donne, ou qui ôte la victoi-
 „ re; qui inspire le courage, ou l'épouvante,
 „ la fermeté ou la crainte. C'est sa providen-
 „ ce, qui regle le sort des états; qui fait jouir
 „ les empires d'une profonde paix, ou les li-
 „ vre aux horreurs de la guerre; qui calme,
 „ ou qui réveille les anciennes jalousies des
 „ peuples voisins; & qui relève ceux-ci du
 „ plus profond abaissement, tandis qu'il fait
 „ descendre ceux-là du plus haut point de
 „ grandeur, selon les vues de justice, ou de
 „ miséricorde; que Dieu a sur eux. „

„ Le peuple fidele pourra apprendre de-là à
 „ ne point se livrer, ni aux murmures, ni
 „ au découragement dans les plus grandes ca-
 „ lamités; mais, à lever les yeux & les mains
 „ au ciel, & à travailler à flechir la colere de
 „ Dieu par ses larmes, ou à mériter sa misé-
 „ ricorde par les prieres & la pénitence, sur-

sur les systèmes. 1788, p. 223. ——— Div. observ.
 15 Mars 1778, p. 411. ——— 1 Sept. 1783, p. 4.
 ——— 1 Déc. 1784, p. 500.

„ tout par un changement de vie. Si nos pé-
 „ chés nous attirent tous les fléaux, le moyen
 „ d'en arrêter le cours, c'est de cesser de pé-
 „ cher. Les Livres saints sont tout remplis de
 „ ces maximes; nous les lisons à toutes les pa-
 „ ges des divines Ecritures ». Après cela l'au-
 „ teur recueille les diverses histoires, qui portent
 „ des marques particulièrement visibles des des-
 „ feins de la Providence. C'est un commentaire
 „ aussi littéral que solidement pensé des redou-
 „ tables leçons des événemens. Il y a des vues
 „ profondes, touchantes, instructives, & dignes
 „ des œuvres du grand ordonnateur des choses
 „ humaines.

Nous citerons encore ce passage qui est
 „ comme la conclusion de l'ouvrage & le som-
 „ maire de l'instruction qu'il renferme. „ Il est
 „ rare de trouver des hommes qui soient con-
 „ tens de la Providence, & de leur sort. Ce-
 „ lui qui gagne son pain à la sueur de son
 „ front, envie le bonheur des riches, & la
 „ fortune des puissans du siècle. Ceux-ci, dans
 „ l'embarras, les soins, & les gênantes atten-
 „ tions, où les expose leur état, & le plus
 „ souvent leur ambition, s'imaginent quelque-
 „ fois qu'on ne peut trouver du repos, que
 „ dans la tranquillité d'une médiocre fortune.
 „ L'un parmi les longues infirmités qui éprou-
 „ vent sa patience, se persuade que s'il avoit
 „ plus de force & de santé, il travailleroit
 „ plus efficacement à sa sanctification. L'autre
 „ jouit de cet avantage, sans en connoître les
 „ obligations, ni le prix; & tandis qu'il coule
 „ des jours tranquilles, dont il abuse, il re-

„ met le soin de son salut à un tems, où la
 „ maladie modérant le feu de ses passions,
 „ lui ôtera le desir, ou le pouvoir de les sa-
 „ tisfaire. „

„ Mais le véritable chrétien toujours sou-
 „ mis à la Providence, est satisfait & recon-
 „ noissant de ce qu'il en reçoit. Persuadé que
 „ l'état où elle l'a placé, est toujours le plus
 „ convenable à l'exécution de ses desseins de
 „ miséricorde, il ne pense qu'à mettre tout à
 „ profit, & pour sa propre perfection, & pour
 „ la gloire du Pere céleste, dont la volonté
 „ est la regle de la sienne. S'il a du bien de
 „ ce monde, il fait en user avec modéra-
 „ tion, le menager sans avarice, le distribuer
 „ sans prodigalité. Il ne trouve rien de plus
 „ estimable dans les richesses, que le moyen
 „ qu'elles lui donnent de racheter ses péchés
 „ par les aumônes; c'est ce qui les lui fait
 „ considérer comme un présent du ciel. Si
 „ le seigneur permet au contraire, qu'il se
 „ trouve dans un état de pauvreté & d'in-
 „ digence, sa volonté n'en est pas moins sou-
 „ mise à celle de Dieu, ni son esprit moins
 „ tranquille. Trop heureux d'avoir ce trait de
 „ ressemblance avec les plus grands amis de
 „ Dieu, il pense que c'est par cet endroit
 „ même, qu'il commence à appartenir d'une
 „ maniere particuliere à celui, qui étant le
 „ maître & le seigneur de tous, veut bien être
 „ appelé le pere des pauvres, & le protec-
 „ teur de ceux qui n'esperent qu'en lui. Com-
 „ me il a fait un saint usage des forces du
 „ corps, tant qu'il a plu à Dieu de les lui con-

„ fervir, il en porte la privation non-seule-
 „ ment sans murmure, mais avec un nouveau
 „ desir de se sanctifier par la patience dans la
 „ maladie. „

L'Ecole du Sauveur, ou Bréviaire du chrétien, renfermant une leçon de christianisme pour chaque jour de l'année. A Paris, chez Chomel & Crapart; à Bruxelles, chez Le Charlier. 1791. 6 vol. in-12. Prix, 18 liv. rel., 15 cartonnés.

L'ÉCOLE du Sauveur est la traduction d'un excellent ouvrage latin, peu connu en France, intitulé *Schola Christi*, ouvrage de Jacques Planat, docteur en droit canon, & vicaire-général de l'évêque de Beziers, imprimé en 1656. Cette traduction n'est point littérale. Il étoit difficile d'en faire une telle, & si on l'eût faite ainsi, l'ouvrage n'auroit pas été universellement accueilli. On s'est permis, pour rendre ce livre plus intéressant & plus utile, d'ajouter, de retrancher, & de changer même bien des choses.

Cet ouvrage est composé comme les Bréviaires, de quatre parties, selon les quatre saisons. La première partie traite du dépouillement du vieil homme; la seconde du renouvellement de l'homme nouveau; la troisième de la conformité avec Jesus-Christ, & la quatrième de l'union avec Dieu. Il y a une leçon pour chaque jour de l'année, c'est Jesus-

Christ qui la donne à un de ses Disciples: Dans une espece de *Préface*, on met ces paroles dans la bouche du divin Législateur. „ Ce livre que je vous présente renferme mes leçons, lisez-le attentivement, vous y puiserez la vraie philosophie; lisez-le & faites exactement ce que je vous prescrais, je vous promets la lumiere, la joie, la paix & tous les biens que vous devez desirer sur la terre „. On n'aura pas lu beaucoup ce livre avec un esprit attentif & docile, sans avoir la vérification de cette promesse. Pour donner une idée du fond de l'ouvrage & de la maniere de l'auteur, nous citerons la leçon 60^e. t. I, p. 419.

„ Mon fils, je veux que vous me serviez d'une maniere raisonnable. Il en est qui se mortifient sans crucifier en eux le vieil homme; c'est qu'au lieu de considérer & d'admirer Dieu comme leur pere, ils le servent comme un tyran. Vivement pénétré d'une crainte qui n'est point tempérée par l'amour, ils s'occupent presque toujours d'eux-mêmes, & ne regardent presque jamais Dieu. Ils ne sont point touchés de la miséricorde du Seigneur, tant ils redoutent sa justice. Ils souffrent beaucoup; les scrupules, dont ils sont la proie, les tourmentent cruellement, & néanmoins ils sont bien éloignés de mortifier leurs membres comme ils le devoient, & de donner aux exercices de piété, le tems qu'il faudroit qu'ils y employassent: ce ne sont ni des hommes mortifiés, ni des hommes de prieres. Ils sont

„ cependant dans le chemin de la vertu , mais
 „ ils n’y courent pas ; ils ne goûtent pas com-
 „ bien le joug du Seigneur est doux , parce
 „ qu’ils traînent leur croix au lieu de la por-
 „ ter. Ce qui les rend plus dignes de compas-
 „ sion , c’est que leur peines font un obsta-
 „ cle à ce qu’ils deviennent parfaits. Ils n’ar-
 „ riveront point à la perfection s’ils ne sui-
 „ vent de meilleures regles de conduite , s’ils
 „ n’ont un sage directeur & ne font bien do-
 „ ciles à ses salutaires avis. „

„ Mon fils , voulez-vous faire des progrès
 „ dans la piété , il ne faut pas que vous cher-
 „ chiez à trouver en vous de quoi vous satis-
 „ faire par votre fidélité à vous bien con-
 „ duire (a) ; votre principal desir doit être de
 „ plaire à Dieu. „

(a) Maxime d’un sens profond & pleine du vé-
 ritable esprit du christianisme , qui bien saisie re-
 mettroit dans la voie une multitude de personnes
 pieuses , qui s’égarent , ou du moins s’embarraf-
 sent , se fatiguent & se retardent dans le chemin de la
 vertu , & font de la perfection chrétienne une espece
 d’égoïsme qui les éloigne de l’esprit & du but de
 l’Evangile. „ On veut être parfait , dit un ascéti-
 „ que , on calcule , pour ainsi dire , les degrés
 „ qu’on avance ; on ne songe pas que pour avan-
 „ cer réellement , il faut n’être occupé que de
 „ l’abyme du néant & du péché sur lequel nous
 „ portons nos pas. Il faut tendre à la perfection
 „ sans doute , dans la réalité & dans le fait , mais
 „ non pas dans l’idée & l’intention formelle , qui
 „ seroit une intention d’orgueil. Tel est l’étrange
 „ condition de l’homme en cette vie. La vue de

„ Mon fils, ne vous laissez pas conduire par
 „ l'esprit de servitude, mais venez & accou-
 „ rez à moi, avec la liberté des enfans de
 Misericordiam „ Dieu. *Je préfere la miséricorde au sacri-*
 volo, & „ *fice.* Si vous considérez quelquefois Dieu
 non sacri- „ comme un seigneur terrible que vous devez
 ficium. „ craindre, regardez-le souvent comme un pere
 Matth. 9. „ tendre que vous devez aimer, & en qui
 „ vous devez mettre toute votre confiance. „
 „ Depuis que je me suis fait homme par
 „ amour pour les hommes, vous avez en moi
 Non enim „ *un pontife qui fait compatir à vos in-*
 habemus „ *firmités.* Je fais que vous avez beaucoup
 pontifi- „ péché, & que vous faites tous les jours des
 cem qui „ fautes; mais vous savez que je suis miséri-
 non possit „ cordieux. *Ce ne sont pas les justes que je*
 compati „ *suis venu appeller, ce sont les pécheurs.*
 infirmita- „ *Ma miséricorde surpasse infiniment votre mi-*
 tibus nos- „ *seré. . . .*
 tris. Heb. „ Après tant & de si grands témoignages
 4. „ d'amour, non, vous ne serez pas rejeté de
 „ Dieu, quelque coupable que vous soyez, si
 „ vous retournez à lui avec un cœur pénétré
 „ de repentir : qu'une vive confiance succede
 „ à une crainte excessive. Vous avez beau-
 „ coup à craindre de votre foiblesse, mais
 „ n'avez-vous pas plus à espérer de ma bonté ?
 „ Votre foiblesse est bornée; ainsi, puisqu'il
 „ n'y a point de proportion entre ce qui est
 fini

„ ses vertus le fouille; la vue de ses péchés le
 „ purifie „ ——— Observ. relatives à la même
 matière, 15 Juillet 1774, p. 71.

» fini & ce qui est immense, la confiance que
 » vous devez avoir en moi, doit être incompa-
 » rablement plus grande que la crainte qui
 » vous trouble en pensant aux péchés que vous
 » avez commis & à ceux que vous pouvez
 » commettre. » (a)

» Mon fils, celui qui est méchant à son
 » égard, envers qui fera-t-il bon ? Il arrive
 » souvent que celui qui est austère pour lui,
 » est sans miséricorde pour les autres ; cepen-
 » dant, l'indulgence est ordinairement pré-
 » férable à la sévérité, lorsqu'on garde les re-
 » gles de la prudence. »

» C'est avec douceur qu'il faut traiter même
 » les plus grands pécheurs. Lorsqu'on espere
 » leur faire porter par ce moyen des fruits de
 » pénitence. Soyez plutôt doux que sévère,
 » pourvu néanmoins que votre prétendue cha-
 » rité ne soit pas une espèce de cruauté en
 » autorisant le vice. Aimez Dieu de tout votre
 » cœur, ayez un grand zèle pour le salut des
 » âmes ; & suivez ensuite l'attrait de la grâce ;
 » Dieu approuvera ce que l'amour que vous
 » aurez pour lui, vous fera faire pour lui
 » gagner des cœurs. » (b)

(a) Doctrine remarquable, qui porte l'empreinte
 d'une vérité divine, & qui bien méditée, peut ras-
 surer dans beaucoup d'occasions sur des opérations
 peut-être un peu anormales de la charité & du zèle.
 Dans bien des cas elle m'eût rassuré, si je l'avois eu
 présente : d'autres encore pourront en profiter.

Réflexions analogues, 15 Mars 1791, p. 422.

(b) Maxime également consolante, & qui se rap-
 porte à celle dont nous venons de parler.

„ Mon fils, consolez les affligés; visitez les
 „ malades; soulagez les pauvres; délivrez ceux
 „ qui sont opprimés; animez ceux qui sont
 „ tentés; fortifiez les foibles; instruisez les
 „ ignorans; reprenez ceux qui persistent dans
 „ leurs péchés; aidez à relever ceux qui sont
 „ tombés. Faites-vous tout à tous pour être utile
 „ à tous dans le dessein de plaire à Dieu; le
 „ zele que vous aurez pour le salut de vos
 „ freres, s'il est bien réglé & bien pur, sera
 „ très-utile à votre propre sanctification. „ (a)

„ Mon fils, n'agissez point avec empire en-
 „ vers ceux qui doivent vous être soumis &
 „ ceux au salut de qui vous voulez travailler,
 „ leur montrant de la hauteur & de la rigi-
 „ dité, vous éloigneriez mes brebis au lieu
 „ de les attirer : celui qui n'est pas avec moi,
 „ qui suis doux & humble de cœur, est con-
 „ tre moi, & celui qui *n'amasse point avec*
 „ *moi, dissipe.* „

Qui non
 colligit
 mecum,
 dispergit.
 Luc. XI.

Les trois premiers volumes de l'ouvrage sont
 distribués; les trois autres ne tarderont pas de
 fuivre. Il y a à la tête de chacun une belle
 gravure. La première représente le Sauveur
 du monde répandant sa doctrine, sommaire-
 ment consignée dans des médaillons pittores-
 quement répandus dans la même estampe, &
 paroissant adresser à ses Disciples ces paroles
 si malheureusement applicables à la défection
 actuelle : *Numquid & vos vultis abire? Et*

Joan. 6.

(a) Vérité d'expérience pour quiconque a instruit,
 consolé, fortifié ses freres, leur a donné des moyens
 de sanctification & de salut.

les Disciples répondent : *Domine, ad quem ibimus? Verba vitæ æternæ habes.* —

La seconde exprime cette grande vérité mise en action par l'accueil que le Sauveur fait aux enfans : *Nisi conversi fueritis & efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in Regnum Cœlorum.* Matth. 18. — La troisieme représente Nicodeme, visitant Jesus-Christ de nuit, & entendant avec étonnement & docilité sa divine doctrine.



La dévotion du saint Sacrement pour tous les jours du mois, suivie d'un exercice pour la communion &c. A Paris, chez Didot, à Bruxelles, chez Le Charlier. 1791. Prix, 2 liv. 5 s. broch.

CE petit livre de 319 pag. in-12, d'une très-belle impression avec des vignettes historiques, est l'ouvrage de M. Ollier, curé de S. Sulpice, fondateur & premier supérieur du séminaire, mort en 1659 entre les bras de S. Vincent de Paul. Fruit d'une piété solide & éclairée, il ne peut qu'en produire du même genre.

On trouve chez les mêmes libraires la *Dévotion aux mysteres de Jesus-Christ*, 1790. in-12, de 280 pag. 1 liv. 14 s. broch. — *La Bibliothèque Ascétique ou Sentimens des Saints Peres & des auteurs ecclésiastiques, sur les plus importans sujets de la morale chrétienne; par le R. P. Jerosme, procureur-général de la congrégation des Augustins*

tins réformés de France. 1761, 7 vol. in-12, 14 liv. broch. ——— *La Vie de S. François Xavier, nouvelle édition, augmentée de quelques opuscules de piété & de littérature.* Liege, 1788, 2 vol. in-12. Prix, 3 liv. avec le portrait du Saint, tel que son corps est actuellement. Nous avons fait connoître cette édition, dans le Journal du 1 Mars 1788, p. 321. ——— 1 Nov. 1790, p. 343.



De la connoissance & de l'amour de Jesus-Christ; pour servir de suite au Livre des Elus ou Jesus crucifié (a), par le même auteur.

Crescite in gratiâ & in cognitione Domini nostri & Salvatoris Jesu Christi. 2. Pet. 3.

A Paris, chez Eugene Onfroy; à Bruxelles, chez Le Charlier. 1791. 1 vol. in-12 de 591 pag. Prix, 3 liv. rel.

JEAN-BAPTISTE de St.-Jure, né vers 1588 (j'ignore le lieu de sa naissance) entra chez les Jésuites en 1604 à l'âge de 16 ans, & il mourut à Paris en 1657. Ses ouvrages ascétiques sont en grand nombre, & décelent

(a) Ce dernier ouvrage, qu'il ne faut pas confondre avec *Jesus crucifié* de M. Duguet (très-bon aussi, & à quelques égards plus profond), a reparu revu & corrigé dans une nouvelle édition de 1771, à Paris, chez Berton, in-12, de 406 pag. On le trouve également chez Le Charlier, 45 f. broch. 3 liv. rel.

un homme consommé dans les voies de Dieu. Mais, comme s'exprime l'éditeur de celui que nous annonçons ici : „ plusieurs de ses écrits „ sont restés jusqu'à ce jour dans cette volumineuse prolixité qu'admettoit le goût de „ son siècle; plusieurs ont servi de matériaux „ pour la composition de quelques ouvrages „ ascétiques; plusieurs contribueroient beaucoup à nourrir les fideles du solide pain de „ l'ame, si au zele qu'inspire la vraie piété „ on joignoit encore le travail pénible que „ demande la rédaction. „

„ Ce travail, nous l'avons entrepris avec „ d'autant plus de plaisir, que l'in-folio intitulé *De la connoissance & de l'amour de Jesus-Christ*, présentant à l'esprit quantité „ de choses excellentes, mais noyées & peu „ distinctes, demeurait cependant sans fruit „ & sans succès : c'étoit une perte réelle; il „ falloit, pour la réparer, & plus d'ordre & „ moins d'abondance : c'est à quoi nous nous „ sommes appliqués en conservant, autant „ qu'il a été possible, les premières idées de „ notre auteur, son projet & ses motifs. „ Trop heureux de marcher sur les traces „ d'un tel guide dans les voies spirituelles, „ nous n'aspirons, comme lui, qu'à l'avantage „ de former Jesus-Christ dans les ames par „ le sentiment & l'action. „





La Constitution civile du clergé, développée par les débats & par l'analyse &c. Par M. Godefroy de Montours, ancien avocat au parlement de Paris. A Paris, chez Boffange; à Bruxelles, chez Le Charlier. Gros vol. in-8vo. de 872 p. Prix, 5 liv.

15 Fév.
1792, p.
269.

NOUS avons déjà dit un mot de cet ouvrage, qui continue à jouir du plus grand accueil. La partie historique & polémique de la constitution du clergé y sont réunies de la manière la plus méthodique & la plus judicieuse. On doit remarquer que ce n'est pas un théologien, ni un ecclésiastique qui discute cette matière, mais un *avocat*, & un *avocat au parlement de Paris*. Les vraies notions du christianisme appartiennent à tous les enfans de la grande & féconde mère des chrétiens, l'Eglise catholique : il ne faut pas être prêtre; il suffit d'être simple fidele, avec un esprit droit & docile, pour repousser l'erreur, ou sans science par l'esprit de foi, ou avec la science en la faisant servir au triomphe de la vérité & de l'orthodoxie.



Gods Medoogen over 't menschdomi &c. *La Miséricorde divine sur le genre humain ou considération sur la passion de notre Sauveur J. C. ; par M. Clément, prédicateur du Roi, abbé de Marcheroux, prédicateur ordinaire du roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, confesseur des princesses de France.* Ouvrage traduit du françois en flamand. A Anvers, chez van der Hey. 1790. 3 vol. in-12.

LES ouvrages de l'abbé Clément sont estimés sur-tout par ce ton d'onction, d'éloquence simple & touchante, toujours sûr de provoquer & de nourrir la piété. Ses réflexions sont solides, sa morale pure & convaincante, les sentimens qu'il fait naître, excellentement propres à former & affermir le cœur du chrétien dans l'amour & la pratique de sa Religion. Ces *Considérations sur la passion du Sauveur* ont eu en françois le plus grand succès. La traduction flamande est fidelle, claire, naturelle, à la portée de tout le monde; & contribuera sans doute à faire rechercher cet ouvrage dans la Belgique; dans ce tems particulièrement consacré à la mémoire du grand mystère qui en est l'objet. L'édition est belle, d'un format portatif & commode.

Invitation à aimer Jesus-Christ. A Bruxelles, chez Le Charlier. 1792. très-petit in-24^o. de 23 pag.

- E**SPECE de commentaire, très-court, mais vivement exprimé de l'anathème de saint
- 1 Cor. 16. Paul : *Si quis non amat Dominum nostrum Jesum-Christum, sit anathema*; ou si l'on veut de cet autre passage du même Apôtre :
- Rom. 8. *Certus sum quia neque mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo, neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a charitate Dei quæ est in Christo Jesu Domino nostro.*

Pratique du Sacrement de Pénitence ; ou méthode pour l'administrer utilement, imprimée par l'ordre de Mgr. l'évêque de Verdun. Par feu Messire Louis Habert, prêtre, docteur de la maison & société de Sorbonne, Nouvelle édition qui contient un extrait des canons pénitentiels tirés des instructions de S. Charles aux confesseurs, imprimés par ordre du clergé de France. A Paris, chez Jean Thomas Hérisfant ; à Bruxelles, chez Le Charlier. 1 vol. in-12. de 539 pag.

CET ouvrage de Henri-Louis Habert a reçu des éloges mérités, en même tems qu'il a essuyé des critiques fondées. Les théo-

logiens l'ont regardé comme excellemment propre à nourrir le vrai esprit de pénitence, & à maintenir ce consolant Sacrement dans la pratique & le but de son institution; mais en même-tems ils ont cru y voir une théorie févere qui pourroit embarrasser les confesseurs & les amener à une rigueur qui ne seroit pas celle de l'Évangile. Cette considération a engagé l'évêque de Verdun (alors Maximilien de Bethune) à en publier une seconde édition, où l'on a fait disparoître ce qui pouvoit paroître obscur ou inquiétant. „ Nous n'avons, „ dit le prélat, pu plutôt vous présenter cet „ ouvrage, parce qu'il ne nous paroissoit pas „ encore achevé, & qu'il y avoit danger que „ certaines matieres n'étant pas assez éclair- „ ciés, quelques-uns d'entre vous ne pussent „ pas s'en servir avec prudence. C'est pour- „ quoi nous nous sommes contentés jusqu'à „ présent, de le faire enseigner dans notre „ séminaire, & de suppléer à ce qui y man- „ quoit, par les explications que l'on en „ donne aux séminaristes. Mais maintenant „ qu'il a la perfection que nous lui souhai- „ tions, & qu'on l'a augmenté d'un Traité où „ vous trouverez des regles certaines pour „ tenir le milieu entre l'excès & le défaut, „ distinguer le faux zele d'avec le véritable, „ & pour éviter l'indiscrétion, qui est si dan- „ gereuse dans le tribunal; nous sommes per- „ suadés qu'il vous fera d'un grand secours, „ & que si vous êtes exacts à le mettre en „ pratique, les peuples que Dieu a confiés à „ nos soins, seront heureusement gouvernés. „

De la nécessité de rétablir, en France, le clergé & les corps ecclésiastiques & religieux pour le bien de l'état. A Paris, chez Crapart. 1792. 1 vol. in-12.

ENTREPRENDRE, dans les circonstances présentes, de démontrer la nécessité de rétablir en France, & pour le bien de l'état, le clergé & les corps ecclésiastiques & religieux, supprimés par l'assemblée nationale, n'étoit point une chose aisée, ne fût-ce qu'à cause des préjugés qui subsistent contre eux; cependant l'auteur de la brochure que nous annonçons, y a complètement réussi, en faisant connoître, par des principes de politique, des faits & des raisonnemens que l'on ne peut contester, leur utilité pour la Religion, pour le gouvernement & pour les peuples; il a réfuté tous les préjugés & toutes les objections que les gens du monde ont imaginés contre eux, & après cette réfutation, on demeure convaincu que la suppression de ces corps étant infiniment contraire à la prospérité du royaume, il ne peut y avoir de difficulté de les rétablir*.

A la fin de l'ouvrage, on trouve une notice pour servir à l'histoire de la révolution, dont l'auteur attribue les premières causes à

* Si quelqu'un a un exemplaire d'un petit ouvrage sur ce même sujet, intitulé *Réflexions sur les ordres religieux*, dont j'ai parlé dans les Journaux du 1 & 15 Janvier; il me fera plaisir de me l'envoyer, je lui en rendrai deux autres.

des fautes graves, commises par quatre ministres d'état, & qui est intéressante.

Est-ce ignorance ? Est-ce mauvaise foi ? Ou Réponse à une brochure intitulée : *Instruction pastorale de M. Wandelin court, évêque constitutionnel du département de la Haute-Marne*. A Paris, chez Guerbart. 1792. 151 pages in-8vo.

NOUS avons parlé en son tems de divers ouvrages de M. W. sur des affaires de littérature & d'éducation, & avons observé qu'il n'étoit pas bien d'accord avec lui-même sur son propre nom *, ce qui sembloit annoncer une espece de prétention, chose qu'on a vu se vérifier quelque tems après par sa dignité *constitutionnelle*. Quant à l'ouvrage dont il est ici question, nous nous contenterons d'en transcrire l'annonce telle qu'elle se trouve dans le *Journal Général*, sans y rien changer. „ Tout homme qui aura vu le sieur Wandelin court faire le métier de précepteur chez M. le chevalier Pawlet, obligé au bout de très-peu de tems de s'en séparer; qui aura lu ses nombreux ouvrages, sortis plutôt de sa plume que de sa tête, & son Épître dédicatoire à d'Alembert, jugera qu'il y a dans le fait dudit sieur *constitutionnel* sûrement ignorance, *peut-être* mauvaise foi, & à coup sûr un besoin aveugle & infatiable de se pourvoir lui & toute sa famille, d'habits, de souliers, de culottes, de pain & de vin. „

* 1 Sept.

1778, p.

14. —

1 Janv.

1779, p.

24.

*Lettre du supérieur des Religieux de la
Trappe, en Suisse, à M. l'Abbé de **.*

Monfieur & révérendiffime Abbé,

QUOIQUE je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, la charité qui regne dans votre ordre, me presse de m'adresser avec confiance à votre Révérence, & de lui découvrir fans peine & fans crainte de l'importuner, le besoin pressant où nous nous trouvons. Voyant qu'en France, on vouloit absolument détruire toutes les maisons religieuses, qu'on commençoit même déjà à faire subir ce triste sort à notre monastere de la Trappe; que par conséquent nous allions être privés de notre saint état qui nous est mille fois plus cher que la vie; que notre réforme qui a sauvé tant d'ames, qui pourroit encore, avec la grace de Dieu, en sauver & sanctifier un si grand nombre, à cause que la régularité s'y est conservée jusqu'à présent, alloit être perdue peut-être à jamais pour l'Eglise, nous avons cherché les moyens de la sauver du naufrage. C'est pourquoi avec la permission & par le conseil de notre R. R. Pere général M. de Cîteaux & de notre R. Pere immédiat M. de Clairvaux, nous sommes venus en Suisse dans le canton de Fribourg, où nous avons été assez heureux pour être admis & reconnus par plusieurs décrets du suprême Sénat, pour une des maisons religieuses de ce pays (a). On nous a permis de nous y établir à perpétuité, de recevoir des novices, & accordé toutes les mêmes prérogatives dont jouissent les autres maisons religieuses de ce canton. Mais comme l'Etat n'est pas riche, il n'a pu nous donner que cela & une

(a) Voyez les Journ. du 15 Mai 1791, p. 65. -- 15 Août, p. 620.

petite chartreuse dont le bâtiment n'est pas encore achevé ; tellement que nous sommes obligés au nombre de 25, de coucher dans une espece de cave. Il y a déjà huit mois que nous sommes en possession de cette maison ; quelque peu d'argent que nous avons apporté avec nous, & sur-tout la grande pauvreté dans laquelle nous avons vécu, nous contentant de pain d'orge, & des mêmes herbes souvent que l'on donne aux bestiaux, nous ont donné les moyens d'y subsister jusqu'à présent, & nous avons trouvé tant de bonheur à vivre ainsi, qu'assurément nous n'eussions jamais importuné personne, si nous ne nous voyions aujourd'hui dans le cas de manquer même de ce pauvre nécessaire, à moins que ceux qui ont de la charité & quelques moyens ne viennent promptement à notre secours. Déjà nous sommes réduits à ne manger que des pommes de terre apprêtées seulement avec du sel & de l'eau ; on en écrase dans la soupe, on en coupe par tranches pour la portion, on en donne de toutes entières cuites simplement à l'eau pour dessert ; on en fait même du pain : auparavant nous en faisons un où nous mettions moitié son, n'ayant pas d'argent pour acheter de la farine, mais nous avons cessé parce que nous avons vu que cela attaquoit la santé de nos freres, voilà pour notre nourriture. Pour la boisson ce n'est jamais que de l'eau où l'on a mis infuser quelques graines de genièvre sauvage & un peu d'orge : nous manquons même de bois pour faire cuire ces pauvres légumes. A plus forte raison (& ceci est cependant en quelque sorte plus difficile à supporter) à plus forte raison, n'en avons-nous pas ou presque pas pour nous garantir du froid, quoique nous soyons placés dans un pays où le climat est très-dur, & que nous soyons environnés de toutes parts de quatre ou cinq pieds de neige. Outre cela nous n'avons pas d'habits pour nous couvrir suffisamment, aussi plusieurs d'entre

nous ont-ils déjà gagné des rhumatismes violens, & même nous sommes obligés de nous dépouiller du peu d'habits que nous avons pour en vêtir les novices, qui, malgré notre pauvreté, viennent en foule se jeter entre nos bras. Disons plus & ne craignons pas d'entrer dans le détail, puisqu'il s'agit de vous faire connoître combien vos charités feront bien placées chez nous, nous manquons même de souliers. Mais que dis-je de souliers? Quoique nous nous soyons réduits à ne porter que des sabots, nous avons peine encore à nous fournir cette pauvre & simple chaussure. Un grand nombre d'entre nous n'en ont pour aller au milieu des neiges que de percés. Enfin pour tout dire en un mot, ce que nous avons trouvé de mieux pour nous garantir du froid, au moins pendant le repos de la nuit, si nous ne le pouvions pas pendant le jour, ç'a été de faire des couvertures piquées avec de la grosse toile & de la mousse que nous avons été chercher avec grande peine dans les torrens de nos montagnes, n'ayant pas d'argent pour acheter de la laine. Jugez par ce seul trait du degré de notre pauvreté. Cependant ce n'est pas précisément cette disette de toutes choses qui nous afflige, & quelques grande qu'elle soit ou qu'elle puisse devenir par la suite, nous espérons qu'avec la grace de Dieu, elle ne nous fera point abandonner notre établissement; c'est de ne pouvoir tendre les bras à tous ceux qui viennent s'y jeter, pour éviter la corruption du siècle qui est si grande à présent, & de les voir se perdre dans le monde, dont nous aurions pu les retirer, si nous avions eu plus de moyens. Nous leur offrons bien toujours (& grâces à Dieu, nous n'en avons pas encore refusé un seul) nous leur offrons bien de partager avec eux le peu que nous avons, quoique nous ne le puissions faire sans nous exposer à devenir encore plus pauvres, mais tous n'ont pas le courage de se dévouer à une si grande disette. Et nous craig-

nous qu'à la fin notre indigence ne devienne si extrême, que tous n'en soient rebutés.

J'ai, Monsieur & Rme. Abbé, une si grande opinion de votre charité & de votre zèle; notre situation me paroît d'ailleurs si intéressante, que je me persuade que vous fauriez très-bon gré à quiconque vous feroit connoître des pauvres réduits à une misère semblable à la nôtre, & que vous vous empressez, quels qu'ils fussent, de les secourir le mieux que vous pourriez, quand bien même ils ne seroient tombés dans cet état de pauvreté que par leur négligence ou leur imprudence. Que n'avons-nous donc pas lieu d'espérer de vous voir faire pour les pauvres de Jesus-Christ, pour des confreres qui vous sont très-étroitement unis par les liens d'une même profession, & bien plus encore par ceux de la charité, & qui tout pauvres qu'ils sont, s'empresseroient encore de venir à votre secours si vous étiez plus pauvres qu'eux; pour ceux enfin qui ne se trouvent dans cet état de pauvreté où ils sont, que parce qu'ils ont volontairement tout abandonné afin de conserver leur saint état, & procurer autant qu'ils pourroient la gloire de Dieu? Et en les aidant, combien n'allez-vous pas vous-même y contribuer efficacement, puisqu'en donnant à cet établissement les moyens de subsister & de se soutenir, & en devenant comme le fondateur, vous ferez la cause du salut de tous ceux qui s'y sauveront dans la suite des siècles, & l'auteur du bon exemple & de l'édification qu'ils donneront à toute l'Eglise!

Notre position doit d'autant plus vous toucher que n'ayant été reçus dans ce pays qu'à condition que nous ne serions jamais à charge à personne, & que nous aurions des moyens de subsister, nous craignons qu'on ne nous fasse des reproches, si l'on vient à connoître notre pauvreté; ce qui nous oblige à la cacher aux gens du pays; nous ne pouvons donc attendre du secours que des contrées éloignées.

Si vos moyens vous permettent de nous secourir d'une manière qui réponde à nos besoins; voici celle de nous faire parvenir ce secours : c'est d'envoyer des lettres de change ou sur Londres ou sur Francfort, ou sur Bâle, ou sur Geneve, parce que ce sont les endroits où nous pourrions plus facilement en être payés. Si l'état de vos affaires ne vous permet pas de nous faire passer quelque chose d'assez considérable pour qu'il puisse être envoyé par une lettre de change, nous vous prions de ne pas refuser à vos confreres au moins ce que vous donneriez à un inconnu à la porte de votre monastere, & alors de prier quelques personnes charitables, de se joindre à vous, de suppléer à votre impuissance, & de rendre ainsi la somme en état de nous être envoyée par une lettre de change, ou si cela ne vous est pas possible, de nous faire parvenir par la poste le peu que vous aurez à mettre à cette bonne œuvre, ou plutôt de le faire passer à M. le Mayeur distributeur du chapitre noble de S. Waudru à Mons en Hainaut.

J'ai l'honneur d'être &c.

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

F. Augustin, supérieur indigne de la Maison-Dieu de la Val-Sainte de Notre Dame de la Trappe, au canton de Fribourg en Suisse.
Ce 4 Février 1792. *

* La personne à qui cette lettre est adressée, enverra incessamment à ces Religieux, un secours proportionné à ses moyens. Que cet exemple ne peut-il être suivi par d'autres !



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

PHILADELPHIE (le 29 Décembre). Le président des Etats-Unis a pourvu le 22 de ce mois, aux principales places diplomatiques, vacantes de la part de notre confédération en Europe : M. Thomas Pinkney, ancien gouverneur de la Caroline-Méridionale, a été nommé ministre-plénipotentiaire près de la cour Britannique. M. Morris, ancien gouverneur de la Province de New-Yorck, ministre-plénipotentiaire en France; & M. Court, actuellement chargé des affaires des Etats-Unis à Paris, ministre-résident près des Etats-Généraux à La Haye. — L'armée du général Saint-Clair, ayant été défaite par les Indiens, prit poste au fort Jefferson, où elle reçut quelque tems après, un secours de provision, & fut renforcée par le premier régiment; mais nous venons d'apprendre que le fort a été pris, & l'armée totalement détruite. Plusieurs membres du sénat ont affirmé, dans la discussion publique à laquelle cet événement a donné lieu, que les troupes Angloises qui sont sur la frontière, avoient assisté les Sauvages, non en personne, mais en fourniture d'armes & de munitions, & qu'elles avoient dirigé leurs opérations.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 15 Février). L'impératrice vient de faire présent au premier interprète de la Porte au congrès de paix, Moruffi, avant d'avoir été élevé au grade de prince, d'une magnifique tabatière d'or, ornée de son portrait enrichi de brillans, & ensuite d'une pelisse de renard noir, en qualité de prince.

Notre cour a annoncé sa paix & le rétablissement de l'amitié avec celle de Stockholm, par la circulaire suivante, à ses ambassadeurs, ministres & chargés des affaires dans les cours étrangères.

„ Je m'empresse de vous prévenir, monsieur, qu'un traité d'alliance vient d'être conclu entre notre cour & celle de Suede, le 8 (19) Octobre ; que les ratifications en ont été échangées à Stockholm, le 26 Novembre (7 Décembre) : il seroit inutile de vous observer qu'une liaison comme celle-ci, qui va consolider de nouveau l'amitié & l'union intime entre les deux monarchies, doit essentiellement influer sur votre conduite à l'égard du ministre de Suede, résidant à la cour où vous êtes ; mais je suis chargé encore ; par ordre exprès de S. M. I., de vous enjoindre d'établir, dès ce moment, entre vous & tous les ministres de S. M. Suédoise, les rapports de la plus parfaite confiance, en prenant à tâche non-seulement de vivre avec eux dans une correspondance étroite & intime, mais de vous ouvrir à eux sans réserve, & de vous concerter sur toutes les affaires qui pourront concerner les intérêts réciproques des deux cours ; vous remplirez par-là d'autant plus les intentions de l'impératrice, que S. M. I. desire de donner, dans toutes les occasions, à son nouvel allié, voisin & parent, des marques convaincantes de son amitié sincère & de sa ferme résolution de cimenter de plus en plus la bonne harmonie qui vient d'être rétablie entre les deux états.

Signé, le comte d'Ostermann. „

Le port d'Oczakow doit être nettoyé l'été prochain & arrangé de manière à pouvoir contenir de gros vaisseaux ; l'impératrice a déjà assigné pour cet ouvrage une somme de 250,000 roubles.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 8 Février). On est ici plongé dans la plus grande consternation. La reine est dangereusement malade, & le bruit de sa mort a déjà couru plusieurs fois. Les inquiétudes que témoignent toutes les classes des citoyens, prouvent combien elle en est aimée, & que sa perte seroit suivie de vifs regrets. Cette souveraine a fait succéder le regne de la bonté & de la justice à celui de la violence & du despotisme ; & si elle n'a pas les talens que plusieurs femmes ont fait briller sur le trône, elle y a apporté en revanche des vertus & elle a régné en bonne mère. (a)

(a) Si, comme on a cru le voir dans quelques occasions, la princesse manque de vigueur & d'énergie, elle supplée à ces qualités par la piété qui est utile à tout, comme dit l'Apôtre, par l'esprit d'équité & de justice, qui fait la vraie politique du chrétien. Il est certain qu'un homme de probité, doué de qualités médiocres, gouvernera mieux un état qu'un scélérat habile. C'est en ce sens que Mazarin disoit de Louis XIV encore mineur : *Il y a de l'étoffe pour faire quatre rois* & UN HONNÊTE HOMME. — 15 Décemb. 1783, p. 576. — 1 Mars 1785, p. 329. — 1 Juin 1785, p. 271. — 1 Janv. 1788, p. 9. — *Cat. philos.* n. 377. — *Dict. hist.* art. Henri II & Henri VII. emp. — ISABELLE Infante (sous presse).

Nous apprenons de Genes que le 8 du mois dernier & les deux jours suivans, il y tomba une si grande quantité de neige & avec tant d'impétuosité, qu'elle fracassa les branches d'un grand nombre d'arbres, principalement des châtaigniers & des oliviers.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 20 Février). La tenue de la présente diete répond parfaitement au but de sa convocation. Immédiatement après l'ouverture, le roi a désiré l'établissement d'un comité secret, avec lequel S. M. régleroit tous les objets qui l'ont déterminée à convoquer les Etats, particulièrement ceux de finance. En conséquence, ce comité a été établi, & pour éviter les inconvéniens des délibérations dans une assemblée nombreuse, il s'est partagé lui-même en différens comités ou subdivisions, chargées chacune d'objets particuliers. Celles-ci ayant dû avoir terminé leur travail depuis quelques jours, il en sera rendu compte dans le grand comité en plein, & le résultat remis ensuite devant la diete, dont l'on croit que la session pourra se terminer dans le courant du mois prochain. Voici le discours que le roi a prononcé en ouvrant les séances de la diete (& dont nous avons parlé l'ordinaire dernier).

Messieurs & citoyens Suédois,

„ Il s'est écoulé près de 21 ans depuis que je vous reçus pour la première fois comme roi de Suede devant mon trône. Les principes fondamentaux du royaume étoient ébranlés; son indépendance étoit menacée; l'estime, dont il avoit joui anciennement, & que vos ancêtres s'étoient acquise au prix

de leur sang, s'étoit évanouie; l'armée étoit en décadence; la grande flotte n'existoit que sur le papier; la flottille n'avoit encore été que projetée, à peine commencée; le pays déchiré, pour ainsi dire, par des partis étrangers, étoit la victime de l'ambition de quelques grands; la banque étoit sans espèces; il n'y avoit aucune sûreté pour les individus; en un mot, la chose publique étoit sur le point de sa dissolution totale. La main puissante de l'Être-Suprême, qui a si souvent sauvé ce pays d'une chute totale, rétablit le corps politique & le raffermir de nouveau. Tout prit une face nouvelle. Quatorze années de repos succéderent à ces chocs: l'union, l'harmonie, la confiance réciproque soulagerent mes efforts & ma sollicitude, aidèrent l'expérience de ma jeunesse, soutinrent mon zèle ardent pour rétablir mon royaume dans son ancienne splendeur. Les finances furent remises en ordre: la banque, qui fut confiée par vous à mes soins sans qu'il y eût aucun argent comptant, je vous la rendis, après six ans révolus, dans une situation parfaite; l'agriculture prit des accroissemens; les forces militaires furent exercées & mieux réglées; des flottes furent construites; le commerce fut protégé par le pavillon Suédois; & celui qui se rappelloit ce que le royaume avoit été deux ans auparavant, & qui voyoit ce qu'il étoit aujourd'hui, pouvoit à peine croire qu'en si peu de tems un si grand changement eût pu s'effectuer. „

„ Je m'arrête avec une satisfaction secrète au souvenir de ces heureux tems des premières années de mon regne, lorsqu'il n'y avoit encore aucune scission dans les sentimens, & lorsqu'on croyoit qu'une tranquillité générale continueroit d'être le garant d'un long bien-être. D'autres tems succéderent à ceux-ci. Il sembloit que, de part & d'autre, las de notre bonheur réciproque, nous n'étions plus capables d'en conserver la jouissance, & que le vœu secret, qui porte toujours l'homme à vouloir chan-

ger de situation, ne nous permettoit plus de goûter plus long-tems notre repos. Des tempêtes s'élevèrent; l'esprit de discorde reçut une nouvelle vie; le royaume fut ébranlé, les flammes de la guerre éclatèrent, tout parut être dans l'état le plus critique. Je connoissois la fermentation des esprits; & il ne m'étoit pas inconnu combien je risquois : mais je m'abandonnai avec confiance à la magnanimité de la nation. Je ne me trompai point : je vous assemblai : les délibérations devinrent délicates; le royaume avoit besoin d'un prompt secours : vous me le donnâtes : l'armée montra qu'elle étoit composée de Suédois; elle montra qu'elle n'avoit pas dégénéré de ses ancêtres; elle combattit vaillamment : la Finlande fut protégée; & la paix avec l'étranger fut rétablie. „

„ Tel a été le cours des événemens, qui ont marqué ces 21 années : si elles n'ont pas été toutes heureuses, si elles n'ont pas toutes apporté de l'avantage, elles ont néanmoins toutes été glorieuses pour le royaume; & elles ont servi à confirmer les puissances étrangères dans l'opinion que le nom Suédois s'étoit acquise, & dans l'idée des forces Suédoises, lorsqu'elles sont réunies; idée, que les tems de nos anciennes dissensions avoient presque entièrement effacée de leur souvenir, mais qui a fait près d'elles une impression d'autant plus forte, qu'il étoit réservé à votre courage & à votre constance, de donner à vos contemporains ce grand exemple, & ce dans un tems, qu'un peuple naguere si puissant, notre ancien allié, en donne un si horrible, si affreux, des suites funestes qu'une licence effrénée entraîne pour la perte des états. „

Une paix glorieuse a été le fruit de votre constance; une paix sûre, conclue entre deux nations indépendantes, sans autre médiation que l'estime réciproque que deux peuples, qui ont mesuré leur valeur & leurs forces, nourrissent l'un pour l'autre; une paix, raffermie par une alliance d'amitié entre deux branches d'une même famille, déjà liées de près par les liens du sang; une paix, qui pro-

met au royaume sûreté & repos, & lui assure un redoublement d'estime & de considération en Europe; cette considération que l'intrépidité de ses habitans lui a acquise, & cette force qu'une si puissante alliance lui fournit. Si, pour moi, j'ai pu y contribuer en quelque chose, mon unique mérite seroit celui de n'avoir pas désespéré de la patrie; que je ne me suis pas trompé dans la force d'ame de la nation & dans son courage jamais abattu; que j'ai su apprécier votre constance, votre générosité, votre zèle pour la patrie; que j'ai montré, combien j'étois sûr que la nation Suédoise n'abandonna jamais ses rois dans le danger, toutes les fois qu'ils se font mis à sa tête. „

„ C'est après tant d'événemens divers, que je vous reçois aujourd'hui; & avec quel attendrissement ne dois-je pas vous revoir de nouveau assemblés devant le trône, vous, seigneurs & bons citoyens Suédois, vous, mes chers & fideles sujets! Quand je me rappelle le zèle, que chaque ordre en particulier a montré dans ces tems difficiles; quand je reconnois parmi vous, messieurs de la noblesse, ceux que j'ai vus combattre à mes côtés, qui par leurs talens, leur courage, leurs services, & même par des victoires, se font montrés de vrais gentilshommes Suédois, & qui paroissent aujourd'hui parmi vous avec ces marques honorables, reçues sur le champ de bataille, ou sur la plaine liquide des ondes, glorieuses & justes récompenses de leurs travaux, ou bien aussi portant sur eux ces nobles cicatrices, que leur valeur leur a acquises en combattant pour la patrie; ou, lorsque je me rappelle la fidélité & le zèle avec lesquels vous, vénérables membres de l'ordre du clergé, vous ranimâtes dans les peuples le courage, quand la fortune moins favorable exigeoit la constance; & remplissant ainsi toute l'étendue des grandes obligations que votre vocation sacrée vous imposoit, vous affermiffiez par le respect dû à la Divinité

les liens sacrés, qui unissent, par une chaîne indissoluble, le roi, le peuple, & l'état. Lorsque je me rappelle ces monens de fortune contraire, comment pourrois-je oublier la noble émulation que firent éclater les habitans des villes, quand la flottille légère, après un combat glorieux contre une flotte plus que deux fois supérieure, exigeoit un prompt secours? Mais, si j'étois assez ingrat pour l'oublier, la postérité ne l'oubliera pas, ce monument de votre richesse & de votre zèle pour l'état, loyaux membres de l'honorable ordre de la bourgeoisie, lorsqu'elle lira un jour dans nos annales, avec quelle ardeur presque chaque ville du royaume construisit à l'envi des vaisseaux armés, & qu'elle y verra marqué, qu'à peine après six mois l'Europe étonnée vit sortir du sein des mers une flotte trois fois plus forte que celle qu'elle croyoit anéantir, & la vit sur l'onde chercher les combats & protéger nos côtes! „

„ Et vous, bons & féaux citoyens du loyal ordre des paysans, vous, qui vous êtes montrés tels que vous avez toujours été, tels que les ennemis, les oppresseurs, ou les libérateurs de la Suede vous ont trouvés sous les bannieres de Charles Knutson (a) & de Gustave Ericson (b); vous, qui avez pris les armes pour la défense de l'état, y avez librement consacré vos enfans, quitté vos charrues pour monter sur les vaisseaux que vos mains avoient armés, pour les conduire à la victoire; ou bien, qui de vos bras aguerris avez remué le sein de la terre pour y élever des remparts pour votre défense; je ne trouve d'autres paroles pour vous exprimer ma reconnoissance, que de vous dire: „ Vous vous êtes montrés de vrais Suédois; vous vous êtes montrés les dignes descendants de ces héros, de qui Gustave Wasa disoit: „ Dieu & les paysans Suédois. (c) „

(a) Charles VIII.

(b) Gustave Wasa.

(c) C'étoit le cri de guerre & la devise de Gustave Wasa. Le

„ Après avoir ramené la paix extérieure, il nous reste encore un ouvrage bien important, celui de rétablir l'ordre dans les finances, que la guerre a dérangées. C'est l'objet de votre convocation. Par les détails que je ferai communiquer à vos confreres du comité secret vous verrez que les ressources sont plus grandes que vous ne vous les figurez, & que, si les conseils & les résolutions se prennent avec tranquillité & union, vous n'aurez pas besoin de vous imposer de plus grands fardeaux, que ceux que vous supportez déjà. „

„ Je vous ai rassemblés dans un tems, où une fureur fanatique a ébranlé les fondemens des empires, & où bien de mes contemporains hésiteroient de s'exposer aux suites violentes des agitations, inséparables des grandes assemblées. Je ne les ai point craintes : je me suis fié à votre fidélité, & à la franchise avec laquelle je veux vous exposer les grands objets de nos délibérations ; & si vous les recevez avec la même confiance, il ne peut naître d'une aussi noble union que le bien général, la stabilité de l'état, sa force, l'estime de l'étranger, l'ordre & la tranquillité publique. „

Le 6 de ce mois, le maréchal de la diete, baron de Ruuth, à la tête d'une députation de 48 gentilshommes, & une députation de 24 membres de chacun des autres ordres, ayant leurs orateurs à leur tête, présentèrent au roi dans sa chambre du lit une Adresse sur la paix avec la Russie, que les Etats assemblés avoient arrêtée deux jours auparavant. En voici la tra-

roi parle toujours de ce Wafa comme d'un héros; mais, à son courage près, il seroit difficile de lui trouver quelques bonnes qualités. L'abbé Berault, qui en fait d'ailleurs un trop grand éloge, convient „ qu'il ravaloit son ame au manège de „ la feinte & de la fourberie, à de basses chicannes, à des opérations manifestes, à des manœuvres indignes d'une probité même vulgaire &c „. Il s'étoit servi des payfans Dalécarliens pour assouvir son ambition, & les écrasa dès qu'ils voulurent maintenir la Religion catholique.

duction, telle qu'elle vient de sortir de l'imprimerie royale.

Sire,

Les Etats du royaume vous ont témoigné, à leur dernière assemblée la plus vive reconnaissance des soins infatigables, que V. M. ne cessoit de prendre pour sauver l'état & maintenir son indépendance : ils osèrent en même tems réclamer votre tendresse pour vos peuples, & vous supplier de préparer, d'accepter & de conclure une paix sûre, glorieuse & solide, aussi-tôt qu'elle vous seroit offerte (a). Nos vœux sont maintenant accomplis ; & la bonté, avec laquelle V. M. daigna les écouter, nous enhardit à lui présenter l'hommage de notre reconnaissance.

Les Etats ne sauroient se rappeler ni les deux guerres, que la Suede a soutenues dans ce siècle contre la Russie, ni les traités qui les ont terminées, sans gémir sur les malheurs de la patrie. Mais, plus ce souvenir leur est douloureux, plus ils sentent avec joie la différence des tems où nous vivons & de ceux qui se sont écoulés. Nous ne vous parlerons point, sire, du courage, de la persévérance, du mépris des dangers, qui vous ont égalé à vos ancêtres, & par lesquels, marchant sur leurs glorieuses traces, vous avez donné l'exemple à vos armées & transmis à l'histoire les matières d'un éloge, que vous évitez d'écouter de la voix de votre siècle. La gloire, que la guerre & vos exploits ont attachée à votre personne & à votre nom, ne peut être relevée que par la satisfaction que vous devez éprouver, d'avoir conduit sous les applaudissemens de l'Europe étonnée, vos fideles sujets au calme & au bonheur, qui leur laissent goûter en liberté les douceurs de la paix : mais, lorsque cette paix est l'ouvrage même de V. M., lorsqu'elle a été

(a) Ce sont les mêmes paroles dont se servirent les Etats dans leur Adresse au roi sur la guerre, présentée le 25 Mars 1789.

conclut sans le moindre sacrifice, sans le secours d'une médiation étrangère, secours si souvent accompagné d'engagemens onéreux, si souvent suivi de prétentions exagérées; lorsque les deux plus grands souverains du Nord ont réglé eux-mêmes les intérêts des deux nations les plus puissantes de ces contrées, & lorsqu'en s'unissant, par les liens d'une amitié réciproque, ils ouvrent à leurs peuples la perspective des plus grands avantages, il n'est pas permis aux Etats du royaume de garder le silence, en jouissant du fruit de vos soins paternels.

Les Etats souhaitent de pouvoir prouver par leurs délibérations les sentimens qui les animent, & de mériter par un zèle réuni la gracieuse approbation dont ils ont déjà reçu du trône les assurances les plus flatteuses. En suivant leurs propres inclinations, en profitant de l'encouragement que V. M. leur a donné, ils espèrent remplir, avec l'aide de Dieu, les devoirs sacrés que l'amour de leur roi & de leur patrie leur ont imposés. Les Etats du royaume sont avec le respect le plus profond & le zèle & la fidélité les plus inviolables, sire, de V. M. les très-humbles & très-obéissans serviteurs & sujets.

Signé) Au nom de la noblesse. E. baron de Ruuth, maréchal de la diète.

Au nom du clergé. Uno de Troil, archevêque d'Upsal, orateur.

Au nom des députés des villes. And. Wallin, bourgmestre de la ville de Stockholm, orateur.

Au nom de l'ordre des paysans. Olof Thorsson, député de Södermöre en Smalande, orateur.

Ce discours a été suivi de la réponse du roi, conçue en ces termes.

„ Je reçois avec bien de la reconnoissance les témoignages de satisfaction, que les Etats du royaume me présentent pour la paix que Dieu nous a donnée. Votre courage & vos puissans secours, avec lesquels vous m'avez soutenu, en ont préparé les moyens. Je n'en ai été qu'un simple inf-

trument. Votre confiance, votre zèle, votre valeur invincible dans les combats, & celle de vos concitoyens, ont rendu à nos armes l'éclat & la considération, dont le nom Suédois jouissoit dans le dernier siècle; & la paix en a été le fruit. Le premier parmi vous, je n'ai fait que mon devoir, en tâchant de remplir les grandes obligations qui me furent imposées le jour où je reçus la couronne que tant de héros immortels, tant de grands rois ont portée. Mes soins les plus chers feront maintenant de vous faire jouir, durant le calme de la paix, de toute la félicité & de tous les avantages, que mon zèle pour votre bonheur pourra procurer: je ne puis mieux vous marquer la constante bienveillance, de laquelle je vous assure gracieusement. (Ces dernières paroles sont une formule d'usage)

Deux courriers expédiés par les princes François, arriverent ici ces jours derniers & se rendirent sur le champ à Gese. Le marquis de Bouillé est attendu ici incessamment.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 20 Février). Le roi a donné, le 8 de ce mois, un grand bal en considération de la duchesse de Curlande, qui sur les instances du duc son époux, retournera bientôt chez lui, d'autant plus que l'objet qui l'avoit appelée ici, savoir le différent survenu entre le duc & la noblesse, n'aura pas de suites ultérieures. La commission du trésor de Lithuanie, arrivée ici de Grodno, s'est réunie le 1 de ce mois, en vertu de la nouvelle constitution, à la commission du trésor de la couronne; l'acte de réunion en fut signé le même jour par les deux commissions. — L'ouverture des dié-

tines devant avoir lieu le 14 de ce mois, la plupart des nonces ont quitté cette résidence pour y assister.

Le prince Jablonowski qui devoit se rendre à son poste d'ambassade à Berlin, a pris auparavant le chemin de Dresde, pour y traiter d'objets politiques sur lesquels on garde jusqu'ici le plus profond silence.

On est ici dans de vives inquiétudes sur les mouvemens qu'on remarque dans les troupes Russes & qui paroissent être dirigés vers nos frontieres. En conséquence le grand-général de la couronne, comte Branitzki a été chargé de dresser un plan de campagne & de prendre les mesures nécessaires pour mettre l'armée en mouvement. La plus grande partie de l'infanterie s'est déjà avancée vers le Niefter, ayant sur ses derrieres la cavalerie. On nous mande qu'on remarque beaucoup d'activité dans les troupes en Gallicie, & qu'on y forme différens magasins. D'un autre côté, nous apprenons que dès qu'on mettra la main sur les biens du général d'artillerie, comte Potocki, pour les confisquer, un nombre considérable de Cosaques Zapores est chargé d'en prendre la défense, & que ce général peut également compter sur le secours de beaucoup de ses concitoyens, qui sont mécontents de la vente des starosties. On assure qu'il va entrer au service de Russie, pour être chargé du commandement d'un corps de troupes.

Les bruits d'une alliance défensive entre la Russie & la Porte sont trop peu surs pour les rapporter; mais il est certain, qu'elles vont

s'envoyer des ambassades réciproques : Le choix du grand-seigneur est tombé sur le reis-efendi, l'un des plénipotentiaires qui ont signé le traité de Jassy, & qui dans cette négociation s'est rendu agréable à la cour de Pétersbourg. Celle-ci, de son côté, a nommé pour se rendre comme son ministre à Constantinople le général de Tamara, qui a commandé la flottille Russe dans l'Archipel; après le départ duquel M. de Severin, ci-devant consul-général de Russie dans la Valachie & en Moldavie, restera comme chargé de ses affaires à Constantinople.

E S P A G N E.

MADRID (*le 23 Février*). La cour est déjà au château d'Aranjuez, pour y rester jusqu'à la fin du mois de Juin, malgré les pluies & la saison qui y est fort peu favorable à la santé. Ce qui ajoute à l'air naturellement malsain de ce séjour, c'est le débordement du Tage en divers endroits. Le Guadalquivir a également débordé & a causé de grands dégâts à Séville.

M. le duc de la Vauguyon, ancien ambassadeur de France, qui est toujours ici comme simple particulier, non pas cependant comme entièrement étranger aux affaires de sa patrie, reçut il y a huit jours un courier des princes François émigrés. Il eut ensuite une conférence avec le premier ministre-d'état, M. le comte de Florida-Blanca; & il doit avoir renvoyé les réponses à ces dépêches par Barcelone. L'on a aussi vu depuis peu à Aranjuez,

mais seulement pour quelque peu de tems, l'ancien lieutenant-général comte de Lautrec, récemment venu de Barcelone, où il s'est tenu depuis long-tems : il eut également une entrevue avec M. le comte de Florida-Blanca, & revint ensuite à Madrid, où depuis il se tient *incognito*. Rien ne respire de positif touchant l'objet de leurs entretiens. Quoi qu'il en soit, on n'a pas été peu surpris de voir notre ministère se relâcher de ses principes à l'égard de la France dans une occasion récente. Deux frégates de guerre Françaises étant entrées à Cadix, afin d'y prendre des piafres pour le commerce de France dans l'Inde, M. d'Urtubise, chargé des affaires de ce royaume, a d'abord obtenu dans une conférence, qu'il eut avec M. le comte de Florida-Blanca, non-seulement cette permission, mais aussi celle que l'équipage pût venir à terre avec la cocarde nationale.

Don Barcelo, vieux militaire, qui de simple matelot, est devenu, lieutenant-général des armées navales, a été nommé par le roi pour prendre le commandement de l'armée navale destinée contre Tanger.

ALICANTE (le 31 Janvier). Nous apprenons par un navire venant des côtes de la Barbarie, que la guerre civile est entièrement déclarée dans les états de Maroc. Muley Ishem s'est soulevé contre le roi son frere, dont la cruauté a aliéné de lui tous les cœurs de ses sujets. Ce prince a déjà été proclamé souverain dans la ville de Maroc, le 5 Décembre dernier, & cette proclamation a été renou-

vellée le 7 de ce mois dans toutes les mosquées de la capitale. Deux cens députés du camp de Benasor ont été présens à la cérémonie & ont prêté, au nom de toute l'armée le serment de fidélité ; les provinces voisines ont également reconnu Mulley Ishem pour leur souverain. Muley Liazid s'est tenu jusqu'à présent fort tranquille à Rabat où il a rassemblé environ 7 mille hommes ; on prétend qu'il vient de se mettre en marche pour Maroc, & qu'il y aura infailliblement une action, entre lui & son frere. Le prince Muley Islama forme aussi des prétentions au trône.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 28 Février*). M. de Marbois, qui va résider auprès de la diete de Ratisbonne en qualité de ministre de France, arriva en cette capitale le 7 de ce mois, chargé de remettre à M. de Noailles des dépêches, par lesquelles Léopold est requis de donner au plutôt une déclaration cathégorique sur sa façon de penser envers la France ; faute de quoi S. M. seroit censée avoir renoncé à l'alliance contractée en 1756, par le traité de Fontainebleau. C'est à peu-près le contenu de la note que M. de Noailles a présentée le lendemain au prince de Kaunitz ; note qui a paru encore très-moderée en comparaison des termes dans lesquels est conçu le décret de l'assemblée-nationale relatif à cette sommation. M. de Marbois a été le même jour présenté par M. de Noailles audit prince dans la conversation publique ; jusqu'à présent, il n'a eu aucune conférence

férence avec notre ministère, & l'on n'est pas instruit sur l'objet principal qui l'a amené en cette résidence. Quoi qu'il en soit, il est parti ces jours derniers un courier pour Paris, avec la réponse de notre cour aux dernières dépêches qui lui ont été adressées par le ministère François.

Le conseil de guerre vient d'envoyer ordre aux officiers pensionnés, qui se croiroient encore en état de servir, de se présenter près des corps dans lesquels ils voudroient rentrer. On fait que 6800 hommes de nos troupes sont en route pour l'Autriche antérieure. Le 21, un bataillon d'Archiduc Ferdinand Korneuburg & 2 escadrons de Kaifer, chevaux légers, qui en font partie, ont passé par cette capitale. Outre 30 bataillons qui ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher, 10 autres viennent de recevoir le même ordre. Si ces 40 bataillons se rendoient aux Pays-Bas, il y auroit une armée de 72 bataillons. Mais on paroît toujours croire ici que ces troupes ne marcheront qu'à la dernière extrémité, & qu'il ne s'agit que de les tenir prêtes à tout événement. En attendant, une estafette partie, mardi dernier, pour la Bohême, y est allé porter au prince de Hohenlohe l'ordre d'aller prendre le commandement des troupes qui doivent s'assembler dans l'Autriche antérieure.

L'ambassadeur de la Porte, Ratif-effendi, envoyé auprès de cette cour, est arrivé le 11 de ce mois en cette capitale. Il a fait son entrée à cheval tant lui que sa suite qui le précédoit & qui consiste en plus de cent person-

nes. Le 20, il a eu l'audience qu'il avoit fait demander le 16 au prince de Colloredo-Manfeld, vice-chancelier de l'Empire. L'ambassadeur annonça le motif de son voyage, savoir qu'il étoit chargé d'une lettre pour l'empereur, contenant des assurances du maintien de la paix, la notification de l'avènement de sa hauteffe au trône Ottoman, & la félicitation solemnelle de Léopold II au trône de l'Empire, & de celui de Hongrie & de Bohême. le 22, Ratif-effendi a eu audience du prince de Kaunitz-Rietberg, chancelier d'état & de la cour, qui se passa à peu-près de la même maniere que la précédente.

BERLIN (*le 29 Février*). Le 16 de ce mois, le roi se rendit d'ici à Potzdam, accompagné de son ministre du cabinet, M. le comte de Schulembourg, & du général-major de Biffchofswerder : S. M. y trouva le duc-regnant de Brunswick, auquel il avoit été précédemment expédié une estafette, pour le prier de s'y rendre sans délai. S. M. revint ici dans l'après-midi, après une assez longue conférence avec le prince, qu'on présume avoir été d'autant plus intéressante, que M. de Schulembourg & de Biffchofswerder sont les deux personnes, dont le roi demande actuellement les conseils avec le plus de confiance sur tous les objets, qui concernent la politique étrangere. M. de Ségur, que le gouvernement actuel de France avoit envoyé ici, pour prévenir les effets des instances des princes émigrés, paroît avoir pris si fort à cœur les dégoûts & l'accueil plus qu'indifférent qu'il a eu à es-

fuyer, que sa santé en a souffert, & que, ne se communiquant plus en public, il a fait des instances à Paris, pour être rappelé. En effet, le ministre vient d'être remplacé par M. de Custines, arrivé ici ces jours derniers. M. de César, secrétaire de la légation Prussienne, est retourné à Vienne, d'où il étoit venu ici en même tems que le prince de Nassau. Le comte de Sauer, chambellan de l'empereur, en est au contraire arrivé récemment en notre cour. Les généraux comte de Bruhl & de Bisschowswerder sont allés faire un tour à Dresde, d'où l'on dit que le dernier doit continuer son voyage, pour aller remplir une commission près de l'empereur.

FRANCFORT (le 28 Février). Parmi les dispositions que l'électeur de Mayence a cru nécessaires pour la sûreté de ses états dans les conjonctures présentes, est le rappel de ses troupes employées à l'exécution dans le pays de Liège. En vertu des ordres qui leur ont été expédiés le 24 du mois dernier, elles doivent être de retour aujourd'hui. C'est une démarche à laquelle l'électeur de Cologne s'est également déterminé : & les deux princes ont écrit de concert à la Chambre Impériale de Wetzlaer, „ que la nécessité des circon-

„ ces, qui exigeoient de leur part les plus
 „ grandes précautions, les obligeoient à reti-
 „ rer du pays de Liège, les troupes qu'ils y
 „ avoient encore; mais qu'ils pouvoient assu-
 „ rer ce tribunal de la part de l'empereur,
 „ qu'en tout cas les troupes impériales pro-
 „ tégeroient cet évêché & y maintiendroient

„ le présent ordre des choses „ Cet objet
entre donc aussi dans le nombre des motifs
qui ont engagé la cour de Vienne à faire mar-
cher une partie de ses troupes vers le Rhin,
dès que la saison le permettra. Toute la pro-
tection des cours de Vienne & de Berlin à
l'égard des princes émigrés se borne à leur
assurer un asile dans leurs états. Cependant le
marquis de Vaudreuil, lieutenant-général des
armées navales de France, dans sa réponse
datée de Coblenz le 8 de ce mois, à la
lettre que M. de Bertrand, ministre de la
marine lui avoit écrite pour le rappeler à la
place qu'il occupoit, à condition de se ré-
tracter de sa signature de la protestation du côté
droit de l'assemblée constituante, annonce plus
qu'une simple hospitalité. „ Aucune considéra-
„ tion, y est-il dit, ne m'a empêché de publier
„ en toutes occasions mes principes. Serait-ce
„ au moment où Dieu arme toutes les puissan-
„ ces, pour venger l'autel & le trône, que
„ vous me proposeriez de me ranger du côté
„ des impies & des scélérats, qui après avoir
„ renversé le trône, cherchent à détruire no-
„ tre sainte Religion ? Ce ne peut point être
„ votre intention. Je déclare donc, monsieur,
„ que bien loin de me rétracter, je persiste
„ plus que jamais dans toutes les protestations
„ & déclarations que j'ai faites, & que je suis
„ prêt à verser tout mon sang pour la dé-
„ fense de ma Religion, & pour contribuer
„ à remettre la couronne sur la tête du roi.
„ Veuillez, je vous prie, assurer S. M., qu'elle
„ n'aura jamais de plus fidele sujet que moi. »

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 2 Mars*). M. Pitt a fait son rapport, dans la séance des communes du 17 du mois dernier, sur la situation des finances du royaume. Selon lui, les taxes permanentes avoient produit dans la dernière année depuis le 5 Janvier 1791, jusqu'au 5 Janvier dernier, 14,132,000 liv. sterl; la moyenne proportionnelle & réelle du produit des taxes sur les terres & sur la drèche avoit été de 2,558,000 liv. st., à quoi il falloit ajouter l'augmentation dans la taxe sur les lettres de change, & les reçus d'après les nouveaux droits 40,000 liv. st. Ce qui formoit un total de 16,730,000 l. st.

Les reproches qu'on fait aux ministres sur leurs négociations en Russie, ont été agités avec beaucoup de vigueur; le 27, dans la chambre des pairs, & le 29, dans celle des communes. Dans l'une & l'autre le parti ministériel, comme l'on s'y attendoit, a triomphé. La cour des pairs se rendit, le 14 du mois dernier, à la salle de Westminster; M. Hastings reçut un ordre de paroître à la barre, & M. Law, chef de son conseil, fit un discours en faveur de son client, qui dura près de 4 heures. Le lord chancelier présida durant toute la séance, & le prince de Galles fut présent presque pendant tout le tems. Rien n'indique, dans le discours de M. Law, la longueur probable de la défense, ni la nature des témoignages à produire. On y a remarqué les passages suivans qui le terminent.

23 J'entrerais dans cette cause, ainsi apprêtée au

théâtre, & obscurcie par de perfides subtilités, avec la vérité des faits & la simplicité du raisonnement. Je ne ferai pas soutenu par les charmes de la nouveauté; & l'expirante patience de mon client ne me permettra pas même de repousser les brillantes illusions dont on a présenté le fantôme au public. Mais au milieu de ces défayantages, une chose affermit ma confiance, c'est le souvenir que j'ai à combattre devant un tribunal, où la justice n'est pas attendue, mais où elle a établi son siége habituel, où l'honneur est héréditaire, où la partialité est inconnue, & dont le spectre du préjugé n'approche jamais. Quatre années sont révolues, & mon client gémit encore sous le poids d'une accusation fameuse : position dans laquelle aucun sujet Britannique ne s'est encore trouvé, & qu'il doit être dans les vœux de tous de n'éprouver jamais. Ce long délai a été quelquefois imputé à son propre conseil, qui a cru nécessaire de combattre & d'écartier des incidens & des témoignages qui n'étoient point admissibles, & la réjection de vingt charges, sur vingt-trois qui ont été proposées contre lui, a prouvé la justesse de cette mesure, en même tems qu'elle doit apprendre au public, à qui la véritable cause du délai doit être attribuée. Milords, j'implore votre indulgence pour moi; je n'ai pas besoin d'implorer votre justice pour mon client; ses accusateurs, dont j'admire d'ailleurs les talens, pardonneront eux-mêmes à mon courage & à mon impatience, l'inégalité des armes dont je me fers contre eux. „

Le sieur Herschel a découvert que Saturne a deux anneaux séparés par un intervalle de 996 lieues (a); il a mesuré leur diametre exté-

(a) Ces anneaux sont-ils verticaux & l'un au-dessus de l'autre, ou bien horizontaux & l'un enclavé dans l'autre? C'est ce que la relation ne nous

rieur, & il a trouvé qu'il étoit de 80,710 lieues. Cet astronome a aussi observé que le cinquieme fatellite de Saturne tourne sur son axe en 79 jours 7 heures 47 minutes, ce qui est le terme de sa révolution, & qu'il présente toujours la même face à cette planete. (a)

apprend pas ; mais il est à croire qu'il faut s'en tenir à cette dernière supposition ; car dans la première, il seroit difficile de concevoir qu'aucun astronome n'eût apperçu encore deux objets si bien prononcés, & que Herschel lui-même avec ses immenses télescopes ne les eût pas distingués plutôt.

(a) S'il présente toujours la même face à Saturne, il ne tourne pas sur son axe ; pas plus que la lune, que tout le galimatias astronomique & géométrique, imaginé à cette occasion, ne fera jamais tourner sur son axe, tandis qu'elle présentera la même face à la terre. Voyez les *Observat. Philos.* n. 135, p. 120, édit. de 1788. Newton en est convenu, & il ne faut qu'une idée juste de la rotation ou du mouvement d'un corps sur son axe, pour ne pouvoir être d'un sentiment contraire. Je le demande, si la face de la lune n'étoit pas toujours la même, si toutes ses plages s'offroient successivement aux yeux des habitans de la terre, la lune dans ce cas tourneroit-elle sur son axe, auroit-elle un mouvement de rotation ? oh oui, bien certainement. Eh bien, si elle tourne dans ce cas là, dans le cas contraire elle ne tourne pas. Car la même chose ne peut être vraie dans deux suppositions opposées.... Du reste, j'avoue que je ne comprends pas comment M. Herschel a pu s'assurer de l'identité de la face que le fatellite présente à Saturne. Pour cela il a dû en déterminer les régions & les sites, ou du moins en fixer quelques plages de caractère ; or à l'égard d'un fatellite de Saturne, du

FRANCE,

PARIS (le 6 Mars). Les généraux de Luckner, la Fayette & Rochambeau font en ce moment en cette capitale. Le premier se présenta à la barre de l'assemblée, à la séance du 26 du mois dernier, au milieu des plus affourdissans brouhahas. Le président lui ayant accordé la parole, M. Luckner pria le ministre de la guerre de faire la lecture de son discours, ajoutant qu'*il avoit le cœur plus François que l'accent*. Le ministre lut en conséquence le discours dont voici la substance.

„ Je viens rendre à l'assemblée nationale l'hommage de ma respectueuse gratitude. *Ma vie appartient à la patrie qui m'a adopté. Consacré tout entier à une si belle & si juste cause, voilà le seul gage que j'offre à l'assemblée.* „

„ J'ai, de concert avec les officiers-généraux de la garnison de Strasbourg, écrit au ministre pour lui faire connoître la position de ceux des officiers de mon armée, qui n'ont pour vivre que leurs appointemens : aucun murmure n'est parvenu jusqu'à moi ; mais leur résignation, quand ils sont dans une véritable détresse, n'en rend que plus impérieux, pour leur général, le devoir de faire connoître leur situation à l'assemblée-nationale ; ils n'ont pas la moitié de leur solde à leur disposition par la perte énorme des assignats ; & les officiers de cavalerie, qui éprouvent des retenues pour l'achat de leurs chevaux, ont beaucoup moins encore. Il m'est permis,

cinquieme sur-tout & du dernier vu, cela n'est pas d'une croyance aisée, malgré toute la confiance qu'inspirent les télescopes. M. Herschel ne feroit-il pas encore ici dans le cas dont nous avons parlé *Observat. phil. n. 145, p. 142 ?*

sans doute, de me flatter, qu'il me suffit de mettre sous les yeux des représentans du peuple François l'embarras d'une partie de ses défenseurs, pour leur assurer l'indemnité qu'ils ont droit d'espérer de leur sollicitude & de leur justice. Les soldats cependant montrent leur patriotisme par l'énergie qu'ils annoncent & la bonne discipline dans laquelle ils vivent. „

Après la lecture du discours, le président répondit : „ M. le maréchal, la nation Française a vu sans s'étonner, votre dévouement „ à la cause de la liberté, elle s'y confie pleinement „ (grands applaudissemens). Après avoir félicité M. de Luckner de la discipline qu'il dit regner dans son armée, „ Si le sort „ des batailles, ajouta M. le président, vous „ rejettoit jusques sous ces murs, & ne vous „ conservoit la victoire que sous nos yeux, vous „ y trouveriez toutes les autorités constituées, „ respectées & en vigueur, & la constitution „ intacte. L'assemblée reçoit votre hommage, „ comme un gage certain de vos succès; elle „ vous invite à sa séance „. Le maréchal prit en conséquence place dans la salle, & s'affit à côté du ministre.

Le ministre a lu, le 1 de ce mois, une longue dépêche adressée le 17 Février par le chancelier d'état, M. le prince de Kaunitz, à M. de Blumendorf, chargé d'affaires de S. M. I. à Paris. Il paroît que cette dépêche n'a pas, comme les Offices de la cour de Vienne, été écrite en latin & traduite ensuite en françois, mais a été écrite d'abord dans ce dernier idiome.

Le chancelier divise en deux parties les explications qu'il charge son envoyé de communiquer, 1^o. éclaircissemens sur les ordres donnés au maré-

chal Bender. Ces ordres, dit M. de Kaunitz, ont été conditionnels & ne pouvoient avoir d'effet qu'autant que l'électeur de Treves seroit attaqué *après avoir fait exécuter chez lui les mêmes regles que l'empereur avoit prescrites dans les Pays-Bas*, relativement aux émigrés François, & dans le cas où il y auroit quelques violences commises chez les électeurs. D'où il résulte, dit le chancelier de l'Empire, „ *qu'il est plus clair que le jour que l'empereur, loin de menacer la France, n'a voulu que lui rappeler l'obligation où il se trouveroit, comme chef d'empire co-état & voisin, de se courir un autre état contre d'injustes attaques dont menaçoit évidemment la violence qui se manifestoit dans les dispositions de l'assemblée nationale.* „

Le second point contient les éclaircissémens *sur le concert des puissances*. L'empereur dit qu'au moment de la détention du roi à Paris, c'étoit à son beau-frere, à son allié, à provoquer les secours des puissances en sa faveur & en faveur de sa famille, à faire déclarer que ces puissances „ ne reconnoissent, comme constitutions légitimement établies en France, que celles qui seront munies du consentement volontaire du roi, jouissant d'une liberté parfaite „. On rapporte les autres dispositions de la déclaration proposée au mois de Juillet dernier par l'empereur aux autres souverains de l'Europe, & qui, ajoute-t-on, ne tendoient qu'à venir à l'appui de l'inviolabilité du roi & de la monarchie, que la nouvelle constitution reconnoît comme une base immuable. Les points préliminaires de l'alliance avec la Prusse partent des mêmes principes. L'acceptation de la constitution par le roi a changé l'état des choses, poursuit le chancelier, & alors l'empereur a proposé de suspendre l'effet du concert proposé, & a écrit à cet effet une circulaire à tous ses ministres dans les cours, ne réservant l'effet du concert que pour le cas où les

périls du roi & de la monarchie se renouveau-
roient, d'où le ministre de l'Empire conclut que
l'empereur a cherché à calmer les puissances au
lieu de les exciter, & que son concert avec elles
n'a subsisté qu'éventuellement.

Le prince de Kaunitz motive ensuite les précau-
tions prises pour maintenir le concert *éventuel*, sur
les *symptômes journallement croissans en France*, dit-
il, *d'inconsistance & de fermentation*, sur la *con-*
tagion qui menace les autres peuples. Il attribue
cette fermentation non à la consistance des émigrés
» *qu'aucunes puissances ne soutiennent par des trou-*
» *pes, mais qu'elles ont aidés de secours d'argent par*
» *l'intérêt dû à leurs malheurs*, mais à l'influence
» & à la violence du parti républicain dont l'af-
» cendant sur la législation est vu avec effroi &
» douleur par ceux qui ont le salut de la France
» à cœur. »

La dépêche s'étend longuement sur les repro-
ches que la France & les puissances font en droit,
est-il dit, de faire à ce parti républicain. —
Soins pour renverser le gouvernement, ardeur pour
empiéter sur les fonctions du pouvoir législatif,
menées sourdes, intrigues, fomentations des trou-
bles, des dissensions religieuses, voilà ce dont on
accuse ce parti. On l'accuse encore » de chercher
» à rendre impossible la réconciliation des partis
» opposés & le raménagement d'une classe qu'on s'est
» aliénée par les plus rudes épreuves auxquelles
» le cœur humain puisse être soumis, en lui enle-
» vant tout espoir d'adoucissemens & d'égards con-
» cilians.... & en prévenant *que le désir d'un repos*
» *stable* & le jugement de l'expérience ne dispo-
» sent la nation à adopter (à la constitution) des
» tempéramens non moins conciliables avec son
» but essentiel, l'établissement d'une monarchie
» libre, que propres à rapprocher les esprits. »

M. de Kaunitz poursuivant infinie que cette ca-
bale, c'est ainsi qu'il l'appelle, desiroit le prove-

quer à la guerre, en lui marquant *un terme péremptoire de satisfaction*, mais que dans une intention amicale & salutaire, il a cherché à détruire les inquiétudes données par les émigrés, & qu'il découvre les véritables desseins de sa conduite vis-à-vis de la France, sans réticence, sans déguisement, souhaitant de pouvoir se borner là pour déjouer les artifices de cette même cabale. La fin de la dépêche ne porte aucunes conclusions précises, aucun résultat plus positif que l'extrait que nous venons de faire.

Après cette lecture, des mouvemens très-violens & très-marqués d'impatience ont fait réclamer & soulever une grande portion de l'assemblée. *La guerre, la guerre*, s'écrierent plusieurs membres. — *Demandons l'auteur de cette piece*, dit un autre. — *L'empereur est un vrai Feuillant*, dit M. Tailleur. — „ Les rois ont peur, s'écria à son tour M. Chabot, profitons du moment où ils sont dans la transe ». Enfin, le calme étant un peu rétabli, M. de Lessart a continué & a dit :

„ Le roi n'a pas cru devoir différer de faire connoître à l'empereur l'impression que lui avoit faite sa réponse & le parti auquel S. M. avoit jugé à propos de s'arrêter. En conséquence l'ambassadeur de France est chargé de déclarer à la cour de Vienne, que le roi n'avoit pas pensé qu'il convint à la dignité ni à l'indépendance de la nation d'entrer en discussion sur les objets qui ne concernent que la situation intérieure du royaume. „

„ L'ambassadeur doit ajouter que S. M. ayant néanmoins remarqué l'assurance donnée au nom de l'empereur, que ce prince bien loin d'appuyer les projets ou les prétentions des émigrés, insiste sur

leur tranquillité ; que S. M. voyant que l'empereur desiroit de convaincre la nation Françoisse combien sont calomnieuses les imputations qu'on s'est permises en le taxant d'avoir attenté à l'indépendance & à la sûreté de la France par des concerts & des alliances, qui tendoient à s'immiscer dans son gouvernement & à renverser ou changer sa constitution ; que S. M. enfin trouvant dans la réponse de l'empereur des ouvertures pacifiques & amicales, elle les a saisies avec empressement ; mais comme il importe de mettre un terme à des inquiétudes depuis trop long-tems prolongées, le roi déclare que mettant sa confiance dans son attachement & dans celui de la nation à la constitution ; que se confiant également à l'amour du peuple François, il ne peut voir qu'avec peine un concert qui n'a point d'objet, & qui paroît être un sujet d'inquiétude. Le roi demande donc à l'empereur de faire cesser ce concert, il lui offre ou plutôt il lui renouvelle l'assurance de l'union & de la paix. Il lui demande une pareille manifestation de ses sentimens & de ses intentions ; il la lui demande prompte, franche & cathégorique ; & pour gage d'une fidélité réciproque, le roi promet qu'aussi-tôt que l'empereur aura pris l'engagement de faire cesser tous préparatifs de guerre dans ses états, & de remettre ses forces militaires dans les Pays-Bas & dans le Brisgaw, sur le pied où elles étoient à l'époque du 1er. Avril 1791, S. M. fera également cesser tous préparatifs, & réduira ses troupes Françoises, dans les départemens frontieres, à l'état ordinaire des garnisons. C'est à cette détermination, la seule qui convienne à la dignité de deux grandes puissances & à leurs intérêts respectifs, que le roi reconnoît les sentimens qu'il a droit d'attendre de son beau-frere & de l'ancien allié de la France. Enfin, l'ambassadeur est chargé d'observer qu'après une invitation aussi loyale & aussi formelle le roi

ne pourroit voir, dans une réponse qui ne porteroit pas les mêmes caracteres, que la volonté de prolonger une situation dans laquelle la France ne peut ni ne veut rester plus long-tems. »

La séance s'est terminée, après avoir décrété l'impression de toutes ces pieces au milieu d'une grande fermentation.

M. Rouillé, dans la séance du soir, reproduisit à la tribune les idées qui circuloient le matin. Il prétendit que ce n'étoit qu'une comédie dans les lettres de l'empereur & du roi de Prusse; que M. de Lessart étoit le souffleur de cette comédie, & conclut que la nation devoit aller son train. Le lendemain, M. Breard prit la parole à l'ouverture de la séance, & appuya la motion de M. Rouillé, » Nous lui avons demandé, s'écria-t-il, des » explications claires & précises sur le traité » de 1756, & il nous a envoyé une diatribe » contre les clubs. Cette piece doit être re- » gardée comme une déclaration de guerre ». Il conclut par demander que sous huitaine, le comité diplomatique fît son rapport sur le traité de 1756. M. Daverhoul ne fut pas de cet avis. » Croyez, messieurs, dit ce membre, » que dans plusieurs départemens, les citoyens » font des vœux pour la paix, & ne crient » pas, comme vos tribunes, à la guerre ». En conséquence, il réclama l'ordre du jour. Des huées & des cris affreux partirent des tribunes & de plusieurs endroits de la salle, & étoufferent la voix de l'opinant. L'assemblée rejeta sa proposition & finit par décréter celle

de M. Breard. Elle passa ensuite à l'affaire d'Avignon. M. Mulot prit la parole. L'orateur fut à peu-près de l'avis du comité, c'est-à-dire, de former seulement deux districts à Avignon & à Carpentras, & de les réunir à deux départemens. Il demanda seulement pour les habitans l'exemption des impositions françoises, dont, suivant ses propres termes, *le poids subit feroit peut-être regretter le régime papal*. M. Mulot voulut ensuite justifier la conquête de ces contrées; mais il ne mit que des mots à la place des preuves; & l'assemblée ayant fermé sur le champ toute discussion, décréta avec urgence les articles suivans.

„ 1°. La division provisoire des deux ci-devant états Venaissin & d'Avignon en deux districts, est & demeurera définitive; néanmoins le district, dont le chef-lieu est à Avignon, sera nommé district de Vaucluse, & celui dont le chef-lieu est à Carpentras, sera appelé district de l'Ausou. „

„ 2°. Le territoire formant le district de Vaucluse sera incorporé au département des Bouches-du-Rhône, & celui formant le district de l'Ausou sera annexé au département de la Drôme; quelques communes de ces deux districts seront réunies à ceux d'Apt & d'Orange. „

„ 3°. Toutes les lois générales & communes de l'empire françois seront de suite mises en vigueur dans les deux nouveaux districts. „

„ 4°. L'organisation des pouvoirs publics, effectuée en vertu du décret du 23 Septembre dernier, n'étant que provisoire aux termes de ce décret, il sera procédé à une organisation définitive. On procédera d'abord au renouvellement des municipalités, puis à la nomination des juges de paix, des

électeurs, des juges & des administrateurs de districts.

„ 5°. Les électeurs des deux districts s'assembleront à Lille, & procéderont à la nomination de trois députés au corps législatif & de deux suppléans, dont les élections seroient regardées comme non-avenues dans le cas où elles auroient précédé la publication du décret. La garde nationale sera formée d'après les décrets sanctionnés. „

Le palais-royal, dans Paris, est le premier objet de l'impatiente curiosité des habitans de la province & des étrangers qui arrivent dans cette capitale. Ils y trouvent réuni en effet tout ce que le luxe a de plus éblouissant & de plus enchanteur, tout ce que le goût a imaginé de plus séduisant, de plus délicat & de plus raffiné; avantages frivoles & dangereux qui n'ont servi qu'à accélérer la dépravation des mœurs! En y établissant leur empire, le luxe & le goût y ont attiré tous les vices à la fois. C'est-là que la beauté mercenaire affiche la débauche: c'est-là que la corruption étale les livres impudiques & les tableaux obscènes: c'est-là que de vils proxénètes tentent la cupidité des hommes oisifs, en les invitant à se rendre dans ces superbes sociétés, où se réunissent des dupes & des fripons. Receptacle de tous les vices, ce palais vient encore d'être ensanglanté par deux assassins.

L'anarchie regne dans tout le royaume, & les malheurs qu'elle traîne à sa suite, sont partout des plus alarmans. De quelque côté qu'on tourne les yeux, on n'y voit que meurtres, incendies, pillages, ou qui sont autorisés, ou que les loix nouvelles ne peuvent empêcher

&

& moins encore réprimer. A Rouen, à Laval, dans le Périgord, dans le Limosin, par-tout les flambeaux de la discorde & les poignards du crime. Au milieu de ces affreux excès qui affligent aujourd'hui la France, la haine des sectaires & des factieux contre la Religion redouble de force; ses ministres sont persécutés avec une fureur toujours croissante. Mais en même tems plus la persécution s'enflamme contre les prêtres, plus la foi des fideles se fortifie, plus le schisme est en horreur. Parmi un grand nombre de faits que nous pourrions citer en preuve de cette assertion, nous nous bornerons à celle que fournit la ville de Toulouse, où l'on ne peut pas citer un seul fonctionnaire public qui ait prêté le serment, & où les catholiques qui forment les neuf dixiemes des habitans, gémissent dans la persécution la plus atroce & la souffrent avec cette résignation & cette constance que la Religion seule peut donner. Voici ce qu'on écrit de cette ville. » Les églises constitutionnelles sont toutes désertes : » le peuple aime mieux ne pas entendre la » Messe que d'aller à celles des prêtres constitutionnels. Tant que les églises des couvens ont été ouvertes, il s'y est porté en foule : quand on les a fermées, il s'est borné à celles des Carmes & des Augustins qu'on avoit réservées pour en faire des oratoires nationaux. Il s'est passé deux mois d'intervalle entre la fermeture des autres églises & la prise de possession de ces deux dernières par les prêtres constitutionnels : pendant ces deux mois, elles ne désemplif-

» soient pas. Le jour qu'ils y ont été instal-
 « lés, le peuple s'y est porté en foule au point
 » du jour ; cette affluence a continué jusqu'à
 » l'heure de la prise de possession des curés
 » constitutionnels ; alors tout le monde a
 » pris la fuite. Ils sont restés avec beaucoup
 » de baïonnettes, leur cortège ordinaire. De-
 » puis ce tems-là, les catholiques sont non-
 » seulement sans culte public, mais privés par
 » la force de l'exercer chez eux, quoique la
 » constitution leur en donne le droit. La mu-
 » nicipalité a fait signifier par des commissai-
 » res à une trentaine de Religieux, curés ou
 » prêtres non-affermés, de sortir de la
 » ville sous vingt-quatre heures, entre au-
 » tres à M. l'évêque de Comminges : ils ont
 » tous présenté une pétition au département,
 » lequel les a pris sous sa sauve-garde ; on
 » ignore qui l'emportera du département ou
 » de la municipalité. »

Un cri général d'indignation de tous les honnêtes gens s'éleve de toutes parts contre le nouveau régime. Les excès de l'anarchie sont portés à un tel point que nous n'entendons parler que de rétractations d'ecclésiastiques, qui rougissent de tenir à un régime sous lequel tous les crimes restent impunis. M. Revel, curé de la ville de Lorgues en Provence, diocèse de Fréjus, a dit entre autres choses à ses paroissiens en se rétractant le 11 Décembre 1791 :

„ Obligé par le décret de l'assemblée constituante, du 27 Novembre 1790, de prêter le serment de maintenir la constitution civile du clergé, je me décidai

le premier Janvier à prêter ce serment sur cette chaire de vérité, dans la persuasion intime que la foi catholique restoit intacte, & que l'assemblée ne touchoit qu'à des points de discipline extérieure, susceptibles de changement. „ (a)

„ Les suites de ce serment m'ont amené à reconnoître le nouvel évêque du département. Mais le Seigneur dans sa miséricorde m'a dessillé les yeux ; de sérieuses réflexions qu'il m'a fait faire sur les divisions qui déchirent son Eglise, & sur les suites affreuses du schisme, auquel mon cœur a toujours été très-éloigné de coopérer, la doctrine unanime de presque tous les évêques de France sur la constitution civile du clergé, doctrine confirmée par le jugement du Chef visible de l'Eglise, m'ont convaincu que ce serment, que j'ai prêté dans la bonne foi, m'a cependant conduit dans l'erreur, en me faisant reconnoître l'évêque constitutionnel du département, tandis que j'aurois dû me tenir constamment attaché à la communion de M. de Beaussët, mon évêque. „

„ Je viens, mes très-chers freres, dans ce jour, pour l'honneur de la Religion, pour votre édification & pour la tranquillité de ma conscience, réparer, autant qu'il est en moi, les suites de mon erreur, en vous déclarant solennellement que je rétracte le serment d'adhésion à la constitution civile du clergé, que j'ai prêté sur cette chaire, le premier Janvier dernier, & tous les actes de reconnaissance que j'ai fait de M. l'évêque constitutionnel du département ; que je veux rester constamment uni à la communion de M. de Beaussët, mon légitime évêque, & vivre & mourir dans la foi & dans l'unité de l'Eglise catholique, apostolique & Romaine. „

M. Clogenfon-Letang, curé de la paroisse

(a) Encore M. le curé se tromperoit-il, quand la supposition seroit vraie. Aucune puissance civile ne peut changer la discipline de l'Eglise ; les évêques même ne le peuvent pas. Dern. Journ. v. 339.

de Ligneus-la-Carelle, diocèse du Mans, près Alençon, a fait une semblable rétractation, à peu-près en mêmes termes, le 12 Février dernier, au prône de sa Messe paroissiale.

Le 22 du mois de Janvier, M. l'abbé Beurtey, prêtre de Maillerencourt-Saint-Pancras, dans le département de la Haute-Saône, a écrit de sa main une lettre pleine des expressions du plus vif repentir, qu'il a adressée à M. de Durfort, archevêque de Besançon, en rétractant son serment par lui fait pour la constitution civile du clergé de France. Il en a écrit, le même jour, une autre à M. Flavigni, évêque constitutionnel de ce département, pour lui annoncer cette rétractation & les motifs qui l'y déterminoient. Voici ce qu'écrivit M. Jean Yon, de la paroisse d'Orval, ci-devant vicaire à Muneville, près de la mer, en Normandie.

« Pressé depuis long-tems par les plus vifs regrets, & voulant rendre à mon pasteur légitime, dont je n'aurois pas dû me séparer, l'hommage de fidélité qui lui est dû, je suis la voix de ma conscience, qui me commande de rentrer dans le sein de l'Eglise Romaine. J'ai affligé l'Eglise par un serment téméraire; ce serment a causé du scandale: il est juste de le réparer. Ne pouvant plus travailler dans la paroisse où j'étois vicaire, & voyant que ma rétractation est connue de peu de personnes, je vous prie de l'insérer dans votre Journal, afin de ne point laisser ignorer la Religion que je professe. »

M. Moisant s'est rétracté en ces termes. „ *Je soussigné prêtre-curé de Bréthel, département de l'Orne, district de l'Aigle, rétracte le serment que j'ai prêté en présence de la municipalité & des paroissiens assemblés dans l'église de ma paroisse, le 6 Juillet dernier, ainsi que l'acte particulier que j'ai fait de reconnoître pour mon évêque, M. Fessier, évêque du département de l'Orne; lequel acte je regarde comme nul, sans aucun effet & non venu; assurant au surplus que dans le serment que j'ai prêté, je n'ai jamais eu l'intention d'avoir des sentimens opposés à la foi; voulant & desirant de tout mon cœur, par cette rétractation, rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique & Romaine, dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître, & dans laquelle j'espere vivre & mourir, moyennant la grace de Dieu. Ainsi soit-il. A Bréthel, ce 19 de Février 1792. Moisant, curé de Bréthel.* „

L'extrait d'une lettre d'Haute-ville, près de Valogne, diocèse de Coutances, porte ce qui suit; „ Le curé canonique, pressé, dimanche dernier, par les instances réitérées du curé intrus de chanter la Messe paroissiale, s'y détermina au risque d'être mandé à la barre du district; mais quelle fut sa surprise, lorsqu'après l'évangile, il vit le constitutionnel monter en chaire sans surplis, pour tenir ce langage aux paroissiens: „

„ *J'ai péché contre le Ciel & contre vous, mes freres, en m'arrogant la direction de*

cette paroisse. Ministre apostat, je n'ai porté au milieu de vous qu'une odeur de mort, & je suis digne de tous les anathèmes. Pardon, mon Dieu, de l'outrage sanglant que je vous ai fait ! Pardon, digne & véritable pasteur ici présent, de vous avoir enlevé vos ouailles chéries ! Pardon enfin, chers habitans de cette paroisse, d'avoir provoqué le Seigneur à faire éclater sur vos têtes son foudre vengeur, de vous avoir moins ouvert la porte du Ciel que celle de l'enfer, par les sacremens que je vous ai administrés, & qui tous sont nuls pour vous & autant de sacrilèges pour moi ! Il ne me reste plus qu'à pleurer amèrement mes crimes ; & , dès ce moment, je vais consacrer mes jours malheureux à la pénitence la plus austère. Priez, ah ! je vous en conjure, priez le Dieu des miséricordes d'être sensible à mes larmes, & d'accorder à la vivacité de mon repentir le pardon de ma criminelle apostasie. »

Le bruit s'étoit répandu que le sieur Ha-
maide, natif du pays de Liege, ci-devant
15 Juin curé à Pontavert *, aujourd'hui curé intrus de
1791, p. Notre Dame de Laon, avoit réparé de la même
309. maniere le scandale de son apostasie & de son
usurpation ; mais il ne paroît pas que cette
consolante nouvelle se confirme.

Au milieu de l'agitation générale des esprits, & à la veille des événemens les plus graves & les plus sérieux, nos régénérateurs, si orgueilleusement philosophes, donnent tête baissée dans toutes les visions des siècles d'ig-

norance. Il n'est que trop vrai que l'esprit fort, qui ne veut pas reconnoître un Dieu, croit au diable & le craint. L'histoire suivante de M^{lle}. Labrouffe * va nous en donner une preuve. Elle nous a été communiquée par un ami observateur, & qui ne se glorifie que de bien voir.

„ Nos prélats constitutionnels, consternés de la désertion de tous les gens pieux & éclairés, effrayés de la solitude qui les menace dans leur temples; inquiets sur le sort de leur progéniture; embarrassés, s'il faut s'enfuir avec leurs femmes & leurs enfans; appréhendant, pour eux-mêmes, tout ce qu'ils ont suggéré contre ceux qu'ils ont chassés; n'éprouvant pour le passé que des remords terribles, ne vivant pour le présent que de soucis, d'inquiétudes & d'alarmes; n'entrevoyant, pour l'avenir, que la misère, la faim, la soif, & le mépris; n'espérant presque plus rien de leurs peres Jacobins; abasourdis sur-tout par les anathèmes du Souverain Pontife & de tout l'univers catholique; étourdis, chancelans, confondus, désespérés, tournoyans de tous côtés pour pouvoir s'accrocher, ils n'ont d'autre ressource dans ce péril extrême, que de se prendre aux cotillons de la pauvre Labrouffe. Pour retrouver la tramontane, ils viennent de l'envoyer à Rome convertir le Pape. Elle est partie le Dimanche gras, à 8 heures du matin. „

„ Cette fille avoit annoncé depuis long-tems qu'elle étoit destinée à convertir le Souverain Pontife. Elle a déclaré que si elle ne réussissoit pas à l'amener à son sentiment, elle s'éleveroit en l'air *; & manifesteroit, en un instant, à tous les peuples du monde à la fois, l'aveuglement de la cour Romaine: elle a ajouté que la puissance temporelle du Pape seroit détruite, que toutes les cours épiscopales seroient anéanties, que toutes les nations fortiroient d'esclavage, & qu'un nouvel ordre de choses s'établiroit

* Voyez le Journal du 15 Avril 1790, p. 655. J'en ai parlé plus particulièrement dans un des Journ. suiv., mais je ne puis en ce moment trouver l'endroit.

* C'étoit exactement la mission de Simon le magicien.

par-tout dans l'univers. Telle est la fameuse prophétie de M^{lle}. Suzette Labrouffe, née au village de Vanxin dans le Périgord, il y a près de cin-

* En 1790

on lui
donnoit
41 ans,

quante ans *.

„ C'est depuis l'âge de treize ans qu'elle se donne pour inspirée à débiter ces merveilles : elle prétend les avoir toujours vues aussi clairement que la lumière du soleil. L'ex-chartreux dom Gerle, les publia en partie dans l'assemblée constituante; il fut le premier témoin de la prophétesse; mais c'est M. Pontard, le prélat de la Dordogne, qu'on doit à bon droit regarder comme le grand démonstrateur des révélations périgourdaines. Il les a proclamées dans tout l'empire, au mois de Décembre dernier, par une lettre circulaire imprimée & adressée à tous ses confreres dans l'épiscopat constitutionnel. Il soumet à leur examen & à leur décision, le projet de sa diocésaine. Il leur déclare qu'elle ne doit & ne veut entreprendre le voyage de Rome sans avoir eu leur sanction pour sa mission surnaturelle; & cela, leur dit-il, pour l'édification des peuples futurs. Elle ne regarde, au reste, ajoute-t-il, pour canoniquement élus que les seuls évêques constitutionnels. Et afin de les aider dans leur détermination, il leur envoie un précis des actions héroïques de la demoiselle, qui doit être une colonne de la constitution. „

„ C'est dès l'âge de quatre ans, qu'il met son héroïne en scène dans le monde moral & religieux : elle se ressouvient encore aujourd'hui distinctement de ce qui se passoit à cette époque; des leçons qu'on lui donnoit, des prières & des réflexions qu'elle faisoit. A neuf ans, elle voulut s'empoisonner avec des araignées, pour aller en paradis. Sa grande dévotion, pendant sa jeunesse, étoit de regarder le ciel : elle se couchoit tout de son long dans les prés, & par-tout où elle se trouvoit, pour le contempler plus à son aise. A dix-huit ans sa candeur étoit telle que son confesseur découvrit de grandes inexac-

titudes dans ses accusations sur le chapitre de l'impureté. C'est elle, au reste, qui l'a appris à M. Pontard. Viennent ensuite l'histoire de ses tentations, la description de sa figure gracieuse, l'anecdote de la chaux vive qu'elle mit toute une nuit sur son visage, pour flétrir la fraîcheur du coloris qui l'animoit, & qui resta néanmoins, malgré elle, toujours le même. On voit ensuite son envie de courir le monde, pour confondre, disoit-elle, les grands, & réformer le clergé; les obstacles qu'y opposèrent toujours l'évêque de Périgueux, & tous les directeurs du canton; l'insensibilité marquée de l'ancien clergé, qui la repoussoit toujours dans un cloître, ou au sein de sa famille, brûloit ses écrits, & la rappelloit sans cesse aux bienfaisances de son sexe, & aux devoirs simples de la vie commune du christianisme &c &c &c. „

„ A ces tristes rebuts des prêtres supprimés, succède enfin l'accueil gracieux des nouveaux prélats. M. Pontard nous apprend que c'est lui qui l'a fait venir à Paris : il dit qu'il n'y a rien de tel que de l'entendre soi-même; il invite à venir la voir; il avertit que c'est lui qui la montre, & donne son adresse, rue de Grenelle S. Honoré, N^o. 35. Il avoue qu'en arrivant dans son diocèse, il fut d'abord prévenu contre elle, par des plaintes à son sujet; mais il assure qu'il fut déterminé à aller la voir par une espèce d'instinct; sa conversation le frappa; ses écrits, qu'il lut, répandirent la lumière dans son ame; & il s'écrie :

„ La Religion étudiée dans ses cahiers, est bien
 „ loin de celle qu'on nous a prêchée tant de fois :
 „ cette dernière est en grande partie de l'inven-
 „ tion des hommes... On voit dans les ouvrages
 „ de cette fille, une théologie plus saine que dans
 „ les sublimes efforts des ministres anti-constitu-
 „ tionnels... On croit que la révolution a tout
 „ bouleversé : le parti de l'opposition ne cesse de
 „ le dire : ce n'est encore qu'un prélude... Le

„ miracle qui justifiera sa mission, consiste dans sa
 „ transformation totale, laquelle transformation,
 „ la sortant de la classe des êtres naturels, fera
 „ visible à l'univers entier, pour attirer tout à
 „ Dieu.... C'est par le moyen d'une fille du plus
 „ petit village, que Dieu va finir d'éteindre ce
 „ reste de puissance que le Pape tient entre ses
 „ mains. Elle l'effrayera par un signe qui instruira
 „ toutes les nations de l'aveuglement de la cour
 „ Romaine.... Cette personne nous parle d'un pro-
 „ jet très-extraordinaire; elle nous dit peut-être
 „ une folie : en effet, une fille seule, inconnue,
 „ aller à Rome pour convertir le Pape, & ensuite
 „ s'élever dans les airs. Oui, je l'avoue, la rai-
 „ son s'en étonne... Elle voit ce prodige depuis
 „ l'âge de treize ans, d'une manière aussi palpa-
 „ ble que le soleil. Or, selon moi, il s'agit moins
 „ d'examiner ce qu'elle propose, que le mode dont
 „ elle le ressent. C'est en elle un sens intime,
 „ une conviction, une évidence qu'elle éprouve
 „ dès l'âge de treize ans : ce n'est point un pro-
 „ jet chez elle, dicté par la piété, ou inventé par
 „ l'imagination; c'est un aperçu clair, net, const-
 „ tant, & si impérieux, que l'idée de la mort ne
 „ fauroit l'arrêter.... C'est de cette idée, pour
 „ ainsi dire innée, que les évêques doivent exa-
 „ miner la nature &c &c. „

„ M. Pontard conclut : „ N'est-il donc pas incon-
 „ testable que les évêques ont moins à examiner
 „ ce projet qu'à y consentir. Ils diront sans doute
 „ à la demoiselle, de suivre son cœur... J'ai cru
 „ que mes confrères souhaiteroient de voir, par
 „ anticipation, ma façon de penser au sujet de ce
 „ grand voyage; je les prie de m'adresser au plu-
 „ tôt leur réponse. Nous sommes ici plusieurs évê-
 „ ques qui nous assemblerons..... Venez ou ré-
 „ pondrez, mes chers confreres... Cette affaire
 „ aura quelque suite &c &c. „

„ Les évêques se sont réellement assemblés plu-

ieurs fois pendant le carnaval , pour délibérer sur ce projet. La dernière assemblée a eu lieu l'avant-veille du Jeudi gras , au domicile même de mademoiselle Labrousse. Elle a ouvert la séance par l'annonce de la résurrection prochaine de Mirabeau. Ce miracle a fait quelques incrédules à la prophétie principale. M. le Prélat de la Somme , entre autres , a été déconcerté , & s'est déclaré opposant. Il vouloit que la demoiselle se tint tranquille , n'écrivit plus rien , & se contentât de manger de la bonne soupe : il lui conseilloit sur-tout , de ne jamais se coucher sans avoir préalablement bien soupé. Le prélat du Calvados étoit à peu-près du même avis : se croyant sans doute assez fort avec sa bouche de fer , il ne voyoit point de nécessité , disoit-il , à aller convertir le Pape. Mais M. de la Dordogne a pensé autrement : il a pris vivement la défense de sa diocésaine , a entraîné les suffrages ; & le grand voyage a été conclu. La folle est partie le dimanche suivant , par les voitures publiques. „

„ D'après les ordres qu'elle a reçus , elle se rend d'abord à Vanxin , lieu de sa naissance , parce qu'il est intéressant qu'elle parte immédiatement du plus petit village de France , comme dit M. Pontard , pour commencer sa mission. Là , elle endossera l'habit de pèlerine , & prendra le chemin de Rome , à pied , & mendiant son pain , aux termes de la prophétie. Comme elle a une santé robuste & beaucoup d'ardeur , on présume que , malgré la difficulté des chemins & la rigueur de la saison , elle pourra arriver à sa destination , avec tous ses écrits , vers la semaine des Ténèbres. Ainsi le dénouement de tout aura lieu à Pâques ; ce qui s'accorde assez bien avec les calculs de tous les partis. „

„ On écrivoit de Rome dernièrement , que le Saint-Office , qui a reçu aussi la lettre circulaire de M. Pontard , attendoit la demoiselle avec im-

patience. Il y a donc autant d'empressement pour la recevoir dans ce pays-là, qu'elle en a pour y arriver. Cela étant, les choses ne peuvent manquer d'aller bien. „

„ Les horreurs des divisions religieuses vont avoir une fin. La question est réduite aujourd'hui à un point clair, lumineux, à un fait très-sensible, à la portée de tout le monde. Savans ou ignorans, non-fermentés ou affermentés, aristocrates ou enragés, royalistes ou jacobins, tous seront également frappés des lumières de la vérité. Il ne faudra, pour l'apercevoir, que lever la tête & ouvrir les yeux. Mlle. Labrousse, chargée des destinées de la nouvelle église, doit s'élever dans le firmament, brillante & radieuse : elle mettra en évidence, sous la voûte du Ciel, les argumens des intrus & des jureurs; toutes leurs raisons seront en l'air avec cette fille; l'univers entier verra!..... La gloire & l'ignominie seront alors définitivement pour qui il appartiendra. „

Extrait d'une lettre de Cayes, isle St.-Domingue, le 10 Janvier.

„ Nos malheurs sont extrêmes; nous n'avons plus de propriétés, la vie nous reste, mais, s'il ne nous arrive promptement des secours, nous succomberons par la fatigue sous le fer de nos ennemis. Tous les noirs sont en insurrection. Les blancs, chassés de leurs habitations, fuient de toutes parts; ils viennent se renfermer dans notre malheureuse ville. Les mulâtres ont égorgé tous ceux qu'ils ont trouvés. Beaucoup d'habitans trop confians ont été surpris & massacrés; chaque jour nous apprend de nouveaux malheurs, des meurtres & des dévastations. Quelques-uns, croyant par leur présence raffermir la fidélité de leurs negres, sont restés, & ont été livrés par leurs propres negres aux mulâtres. C'est le sort que vient d'éprouver le gérant de l'habitation de M. de Custine à Cavaillon; nous en avons appris la nouvelle aujourd'hui. Trois malheureux, qui étoient avec lui,

ont partagé sa destinée; ils ont été coupés en piéces. Quelles horreurs ! Voilà l'abyme dans lequel nous ont plongés les. . . Les montagnes sont désertes depuis le Port-au-Prince, jusqu'au Petit-Goave. Il ne reste pas un blanc, ils sont égorgés ou en fuite. Voilà notre position; elle est désespérante. S'il n'arrive point de troupes, la France n'a plus de colonies, & son commerce est détruit pour toujours. Les commissaires civils sont arrivés; mais leur caractère n'est pas respecté; le seul remède à nos maux étoit l'envoi de forces importantes pour contenir tous les partis. Depuis 15 jours, nous vivons au corps-de-garde & toujours dans les alarmes les plus vives. Ce n'est pas exister, la France nous abandonne, sans doute qu'elle renonce à ses colonies. »

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 22 Février). Les Etats-Généraux ont résolu, suivant l'usage annuel, la célébration d'un jour général de jeûne dans nos provinces & pays qui en dépendent, & l'ont fixée au 14 Mars prochain. La lettre circulaire a été expédiée à cet effet de la part de L. H. Puissances aux provinces respectives, pays associés, villes & membres, qui y appartiennent. En voici le début.

„ C'est une vérité affligeante, mais incontestable, que la jouissance non interrompue du bonheur & de la prospérité, bien loin d'exciter dans le cœur des hommes, des sentimens de reconnoissance & de gratitude envers le Créateur tout-puissant & le maître du monde, l'unique source de tous les biens que nous avons en partage, ne produit d'ordinaire que de l'indifférence & de l'insouciance, & ne nous inspire qu'une dangereuse sécurité. L'expérience journalière prouve la vérité de cette observation à l'égard de chaque individu; & l'histoire de tous les pays & de tous les tems ne la confirme pas moins par rapport aux nations entières. Mais, si jamais

peuple eut des motifs puissans de se garder d'une telle ingratitude, n'est-ce pas celui qui trouve, pour ainsi dire, empreint à chaque page de ses annales le doigt de la Providence? N'est-ce pas celui de ces provinces? Et cependant nos consciences peuvent-elles nous absoudre d'un vice aussi odieux? Le Très-Haut s'est encore montré visiblement, dans l'année qui vient de s'écouler, notre puissant protecteur: il a départi à notre pays & à ses habitans les plus précieuses faveurs; nous avons conservé la paix au-dedans & au-dehors; &, tandis que nos voisins sont continuellement agités & bouleversés par les troubles les plus violens, ce pays, favorisé de la Providence, est demeuré le siège de la vraie liberté, de la paix, de la sûreté, & de l'abondance. Nous jouissons, dans la plus riche mesure, de tous les avantages que procure aux hommes une société bien organisée: les droits des citoyens demeurent intacts & respectés. La justice est exercée avec impartialité & sans acception de personnes. Les loix sont en vigueur pour la protection & la sûreté de tous, depuis le citoyen le plus distingué jusqu'au plus obscur. Ces avantages sont réels & inestimables; leur douce influence s'étend sur tous les membres de la société, sans aucune distinction, & dans toutes leurs différentes relations: ils sont si grands & si importans, que ce seroit le comble de la démence, que de vouloir les sacrifier à un fantôme de perfection imaginaire & impraticable. „

Outre l'emprunt de deux millions de florins de Vienne (2 millions 400 mille florins de change) remboursable en 12 ans, à prendre cours du 1 Janvier 1792, à 4 pour cent d'intérêts, qui a été ouvert par ordre de l'empereur, chez la veuve de Nettine & fils, banquiers de la cour, à Bruxelles; sa maj. imp. en a autorisé un autre pour la même somme

& aux mêmes conditions, à prendre cours de la même date, chez Mrs. Goll & compagnie à Amsterdam. Indépendamment de ces deux emprunts, la maj. imp. vient de charger la maison de Jean Ofy & fils à Rotterdam d'un troisieme de deux millions & demi de florins d'Allemagne, également à 4 p. c. d'intérêts, à prendre cours du 1 Mars prochain.

BRUXELLES (le 9 Mars). Hier à peine le spectacle étoit-il commencé, qu'il fut interrompu par la nouvelle de la mort de l'empereur Léopold II. Nous n'avons jusqu'ici sur cet événement si inopiné rien de positif que le bulletin de sa maladie, conçu en ces termes.

» S. M. l'empereur fut surpris le 28 Février
 » d'une fièvre rhumatique, & eut la poitrine
 » embarrassée; on s'opposa d'abord à la vio-
 » lence du mal par des saignées & les reme-
 » des nécessaires. Le 29 Février, la fièvre aug-
 » menta: on saigna l'auguste malade 3 fois
 » avec quelque soulagement; mais la nuit sui-
 » vante fut fort inquiète & abattit beaucoup
 » ses forces. Le 1 Mars, l'empereur commença
 » à vomir, avec d'horribles agitations, & ren-
 » doit tout ce qu'il prenoit; à trois heures &
 » demie après-midi, en vomissant, il expira,
 » en présence de S. M. l'impératrice. *Firmat,*
 » *Lagufius.* Vienne, le 1 Mars 1792. »



La *suie* est le mot de la dernière énigme.

JE suis d'un petit monde un petit labyrinthe,
 qu'une épaisse forêt cache ordinairement ;
 Le bas d'une montagne est mon appartement,
 Où l'air seul peut entrer sans aucune contrainte.
 C'est à moi seulement que s'adresse un secret ;
 Car je garde toujours un silence discret,
 Et jamais aucun mot n'est sorti de ma bouche.
 On me charge à la cour d'or & de diamans,
 Mais la moindre chanson dont le bel air me touche,
 A pour moi plus d'appas que tous ces ornemens.

T A B L E.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE	{ Philadelphie.	433
RUSSIE	(Pétersbourg.	434
PORTUGAL	(Lisbonne.	435
SUEDE	(Stockholm.	436
POLOGNE	(Varsovie.	444
ESPAGNE	{ Madrid.	446
	{ Alicante.	447
ALLEMAGNE	{ Vienne.	448
	{ Berlin.	450
	{ Francfort.	451
ANGLETERRE	(Londres.	453
FRANCE	(Paris.	456
PAYS-BAS	{ La Haye.	477
	{ Bruxelles.	479